



# Rôle des organisations de la société civile dans le travail de sortie

Rédigé par **Susanna Z. Papp, Robert Örell**, membres du groupe d'experts du RAN, et **Katharina Meredith, Katerina Papatheodorou, Shahrbanou Tadjbakhsh, Helena Brecht**, experts externes du RAN

Radicalisation Awareness Network



# **Rôle des organisations de la société civile dans le travail de sortie**

---

Ce document est également disponible en allemand et en ligne à l'adresse

[https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/publications\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/publications_en)

La version d'origine est en anglais.

---

## MENTION LÉGALE

Bien que le présent document ait été élaboré pour la Commission européenne, il reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite de la présente publication. De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet (<http://www.europa.eu>).

Luxembourg : Office des publications de l'Union Européenne, 2022

© European Union, 2022



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre conformément à la décision 2011/833/UE du 12 décembre 2011 sur la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf indication contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC-BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée et indication de toute modification.

Toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne peut requérir une autorisation, directement demandée auprès des titulaires des droits respectifs.

## I. Introduction

Ces dernières années, l'importance du travail interinstitutionnel et de la collaboration entre gouvernements et société civile dans le travail de sortie a considérablement augmenté. En raison du nombre croissant de programmes de sortie mis en place par l'UE pour déradicaliser les individus, prévenir les délits pénaux et encourager la réadaptation et la réintégration dans la société, la collaboration dans le travail de sortie s'est développée. Dans plusieurs pays de l'Union européenne, des partenariats se sont étendus à différentes parties prenantes du gouvernement (comme les services pénitentiaires et de probation, la police et les autres instances municipales) travaillant avec des organisations de la société civile pour élaborer et mettre en place ensemble des programmes de sortie durables. Dans les domaines clés du travail de réadaptation et de réintégration, à l'intérieur et en dehors des prisons, les gouvernements ont de plus en plus recours à l'expertise, aux compétences et aux connaissances évaluées des organisations de la société civile. La nécessité de renforcer la collaboration entre le gouvernement et la société civile dans le cadre du travail de sortie a été mise en évidence dans le document « Strategic orientations on a coordinated EU approach to prevention of radicalisation for 2021 » de la Commission européenne.

Au cours des dernières années, les notions de « travail de sortie » et de « prévention tertiaire de la radicalisation » sont devenues de plus en plus populaires et pertinentes dans le contexte de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Suite à la montée de Daesh et à la mobilisation sans précédent des combattants terroristes étrangers pour rejoindre ses rangs en Irak et en Syrie, un nombre incalculable d'organisations (gouvernementales et non gouvernementales) ont concentré leurs efforts sur le travail de sortie et la prévention de la radicalisation tertiaire. Toutefois, ces efforts ne sont pas nouveaux. En fait, depuis des années, les pays du monde entier, et en particulier ceux d'Europe, développent et mettent en œuvre des programmes pour empêcher les individus de basculer dans la violence et les aider à se désengager de l'extrémisme violent. À titre d'exemple, dans les années 80 et 90, plusieurs pays d'Europe dont l'Allemagne, la Suède et la Norvège, se sont attachés à déradicaliser et réintégrer des extrémistes violents de droite comme des néonazis et des skinheads.<sup>1</sup> À la fin des années 90, l'Accord de Belfast (également appelé Accord du Vendredi saint) a été signé entre les gouvernements britannique et nord-irlandais pour régler le statut de l'Irlande du Nord. Ces accords prévoyaient notamment la mise en place de programmes de démilitarisation, de démobilisation et de réintégration destinés aux acteurs politiques violents tels que les extrémistes de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) et les extrémistes loyalistes.<sup>2</sup> Ces efforts consistaient principalement en des programmes de sortie aidant les acteurs politiques violents à prendre leurs distances par rapport au terrorisme et à l'extrémisme et à se réintégrer dans la société.

Ensuite, en 2001, al-Qaïda a commis les attentats du 11 septembre aux États-Unis, puis ceux de Madrid et de Londres en 2004 et 2005, respectivement. Outre le fait qu'ils ont fait des milliers de victimes, ces attentats ont aussi profondément affecté la lutte contre le terrorisme, qui s'est depuis lors concentrée principalement sur la menace présentée par le terrorisme djihadiste. Avec l'éclatement de la guerre civile en Syrie en 2011 et la proclamation par Daech d'un califat en Irak et en Syrie en 2014, le monde a assisté à une mobilisation massive d'extrémistes violents dans la région déchirée par la guerre ainsi qu'à de multiples attentats commis à travers l'Europe. Les gouvernements du monde entier se sont alors vus contraints de développer et mettre en œuvre des réponses à la menace présentée par les combattants radicalisés et de retour dans leur pays.<sup>3</sup> En 2014, le Conseil de sécurité des Nations Unies a exhorté les États membres à mettre en place des mesures de réadaptation et de réintégration pour les combattants terroristes de retour dans leur pays.<sup>4</sup> La même année, la *Revised EU Counter Terrorism Strategy* a recommandé aux États membres d'envisager de

---

<sup>1</sup> Koehler, 2020.

<sup>2</sup> Rolston, 2007.

<sup>3</sup> Koehler, 2020 p. 3.

<sup>4</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, résolution 2178 (S/RES/2178 (2014)).

concevoir et de développer des stratégies de désengagement et de sortie adaptées à la culture et au contexte.<sup>5</sup>

Depuis, les programmes de déradicalisation et de sortie sont devenus des éléments importants de nombreuses stratégies nationales, européennes et internationales de lutte contre le terrorisme.<sup>6</sup> Plusieurs gouvernements ont créé des programmes de déradicalisation s'inscrivant principalement dans le système de justice pénale (par exemple en Belgique, au Danemark, en France, en Allemagne, en Irlande, aux Pays-Bas, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni).<sup>7</sup> Des initiatives ont aussi été menées pour faciliter la réintégration des combattants terroristes étrangers rapatriés.<sup>8</sup> Parallèlement à ces avancées, des organisations de la société civile ont mené des actions dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. La multiplication des initiatives menées par l'État et les organisations de la société civile en Europe a conduit à la création, en 2011, du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN) par la Commission européenne.<sup>9</sup>

En dépit des progrès réalisés, plusieurs **problèmes** persistent. Internet a modifié les méthodes et modes opératoires utilisés par les groupes extrémistes violents, ainsi que la façon dont les personnes en viennent à se radicaliser. Les groupes extrémistes sont plus actifs en ligne et utilisent les plateformes en ligne pour diffuser de la propagande extrémiste, recruter et planifier des attaques. Les orientations stratégiques de la Commission européenne pour 2021 ont privilégié la dimension en ligne afin d'aider « les décideurs et praticiens à développer leurs capacités de communication stratégique grâce à un échange d'expertise et à l'autonomisation de la société civile, des organisations locales et de porte-parole crédibles. »<sup>10</sup>

En outre, plusieurs États membres ont été confrontés aux problèmes posés par les combattants terroristes étrangers rapatriés et leurs familles. D'après l'Egmont Institute, quelque 5 300 ressortissants européens (principalement des citoyens français, allemands et belges<sup>11</sup>) ont quitté leur patrie pour rejoindre Daesh et d'autres groupes de militants en Irak et en Syrie.<sup>12</sup> La Commission européenne a déterminé qu'un travail important devait être mené au niveau du « dialogue européen sur la poursuite en justice, la réintégration et/ou le rapatriement des combattants terroristes étrangers et de leurs familles. »<sup>13</sup> L'intégration des enfants et des femmes de retour dans leur pays mérite une attention spéciale.

La prison et la probation présentent des difficultés spécifiques. Pour commencer, le nombre de détenus terroristes a augmenté rapidement au cours des 10 dernières années.<sup>14</sup> Le nombre élevé de cas identifiés dans le secteur pénitentiaire exige d'adopter une approche systémique des problèmes liés à l'évaluation des risques, à la réadaptation et à la réintégration.<sup>15</sup> Ensuite, les délinquants terroristes purgent des peines de prison plus diversifiées, dont beaucoup sont relativement courtes.<sup>16</sup> Dans de tels cas, le système de justice pénale a une possibilité limitée d'influencer le processus de changement.<sup>17</sup> Enfin, le profil des détenus terroristes s'est diversifié et suit deux tendances : l'augmentation du nombre de délinquants extrémistes de

---

<sup>5</sup> Conseil de l'Union européenne, 2014 p. 11.

<sup>6</sup> Koehler, 2020. La liste des stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent est accessible en ligne à l'adresse [https://ec.europa.eu/home-affairs/policies/internal-security/counter-terrorism-and-radicalisation/prevention-radicalisation/prevent-strategies-member-states\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/policies/internal-security/counter-terrorism-and-radicalisation/prevention-radicalisation/prevent-strategies-member-states_en).

<sup>7</sup> Koehler, 2017a.

<sup>8</sup> Voir, par exemple, le travail effectué en Allemagne par les coordinateurs des rapatriés, à l'adresse [https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/publications/ran-digital-study-visit-returnee-coordinators-germany-visit-hesse-and-berlin-23-24-june-2020\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/publications/ran-digital-study-visit-returnee-coordinators-germany-visit-hesse-and-berlin-23-24-june-2020_en).

<sup>9</sup> Voir [https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran_en).

<sup>10</sup> Commission européenne, 2021 pp. 2-3.

<sup>11</sup> Voir [https://www.epc.eu/content/PDF/2020/Foreign\\_Fighters\\_DP\\_v5.pdf](https://www.epc.eu/content/PDF/2020/Foreign_Fighters_DP_v5.pdf).

<sup>12</sup> Voir <https://www.egmontinstitute.be/new-figures-on-european-nationals-detained-in-syria-and-iraq/>.

<sup>13</sup> Commission européenne, 2021 p. 6.

<sup>14</sup> Basra & Neumann, 2020.

<sup>15</sup> Basra & Neumann, 2020.

<sup>16</sup> Basra & Neumann, 2020.

<sup>17</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019, p.5.

droite et l'augmentation du nombre de femmes islamistes commettant des délits.<sup>18</sup> Il est essentiel de comprendre et gérer les risques et les besoins de ces populations carcérales très diverses tout au long du processus de détention (prison) et de probation pour espérer prévenir leur récidive et réussir leur réintégration.

Dans plusieurs États membres, le travail de sortie repose sur la **collaboration avec les organisations de la société civile**. Toutefois, on manque cruellement d'études et de documentation systématique sur les pratiques et les formes de coopération utilisées par les organisations de la société civiles. Les principales sources d'informations sont les rapports d'évaluation, la base de données et la collection de pratiques du RAN,<sup>19</sup> ainsi que des études qualitatives.<sup>20</sup> Les typologies universitaires récemment publiées sur les approches de sortie<sup>21</sup> et un manuel sur les normes de qualité du travail de sortie destiné aux organisations de la société civile<sup>22</sup>, ainsi que le *Manuel de réadaptation*<sup>23</sup> du RAN constituent des avancées importantes dans le domaine. Le nombre important d'ateliers de praticiens organisés par le RAN sur le travail de sortie met aussi en évidence un besoin et un intérêt accrus pour l'échange de connaissances. Dans ses orientations stratégiques pour 2021, la Commission a déterminé qu'il était important de consolider l'apprentissage concernant les aspects essentiels à une collaboration fructueuse et sûre entre les organisations de la société civile et l'État dans le travail de sortie et de réintégration.<sup>24</sup> Ce document contribue à l'ensemble de travaux existant facilitant la coopération entre les organisations de la société civile, les organismes de l'État et les décideurs.

### **Ce document a les objectifs suivants :**

- fournir une vision complète des différentes fonctions et caractéristiques des interventions de sortie menées par les organisations de la société civile dans l'UE ;
- passer en revue les domaines et les formes de coopération entre les organisations de la société civile et les organismes de l'État dans le travail de sortie ;
- résumer les difficultés, les enseignements tirés et les pratiques inspiratrices concernant la coopération avec les acteurs de l'État, du point de vue de praticiens de première ligne expérimentés spécialisés dans le travail de sortie.

Le document contient cinq chapitres. Après l'introduction (Chapitre I), le Chapitre II présente plusieurs exemples d'interventions de sortie menées par des organisations de la société civile. Ils mettent en évidence les différentes méthodes qu'elles utilisent pour effectuer le travail de sortie dans différents contextes. Le Chapitre III fournit une typologie des différents rôles et fonctions assumés par les organisations de la société civile dans le domaine de la prévention de la radicalisation tertiaire. Trois fonctions clés sont abordées : interventions de sortie autonomes, services d'accompagnement à la sortie et services de soutien familial. Le Chapitre IV aborde plus en détails les aspects de la coopération entre les organisations de la société civile chargées du travail de sortie et les organismes publics. Il examine les domaines et les formes de coopération en mettant en lumière les difficultés et les enseignements tirés ainsi que les pratiques inspiratrices dans les domaines suivants : (1) formulation de politiques, (2) financement et pérennité, (3) renforcement de capacité et échange de connaissances, (4) transmission des dossiers, (5) gestion des dossiers, (6) réintégration à la sortie de prison, et (7) coopération sur les dossiers susceptibles d'entraîner un risque en termes de sécurité.

---

<sup>18</sup> Basra et Neumann, 2020.

<sup>19</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019.

<sup>20</sup> Par exemple, Christensen, 2015, 2019 ; et Costa et al., 2021.

<sup>21</sup> Par exemple, Koehler, 2017a; Webber et al., 2019.

<sup>22</sup> Koehler, 2017b.

<sup>23</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2020a.

<sup>24</sup> Commission européenne, 2021 p. 5.

Enfin, le Chapitre V dispense des conseils à l'intention des décideurs, des organismes de l'État et des organisations de la société civile.

Sur le **plan méthodologique**, ce document associe un examen de la littérature disponible à des données primaires recueillies par le biais d'enquêtes et d'entretiens. Les entretiens ont été réalisés en septembre et en octobre 2021 auprès de représentants de huit organisations de la société civile impliquées dans le travail de sortie. Ces organisations ont été sélectionnées de manière à ce que soient représentés différents lieux géographiques, cadres de mise en œuvre, longueurs d'activité, types de coopération avec le gouvernement et contextes idéologiques du public cible principal. Un questionnaire a par ailleurs été distribué par e-mail en septembre 2021 à 17 organisations de la société civile supplémentaires impliquées dans le travail de sortie, dont 7 ont répondu (taux de réponse : 42 %). Les entretiens et enquêtes contenaient des questions sur l'organisation, son approche et ses activités, ainsi que sur les formes et les expériences de coopération avec le gouvernement. Globalement, 15 organisations menant 27 interventions de sortie dans 9 pays (Autriche, Finlande, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie et Suède) sont représentées dans la collecte combinée de données (entretiens et enquêtes). Le document s'appuie en outre sur les connaissances obtenues dans le cadre des précédentes activités du RAN dans le travail de sortie et sur les sujets connexes.

### Définitions

**Organisation de la société civile** : « Une organisation de la société civile ou une organisation non gouvernementale (ONG) désigne tout groupe de citoyens volontaires à but non lucratif organisé à l'échelle locale, nationale ou internationale. »<sup>25</sup> Il s'agit d'« entités non publiques, à but non lucratif, séparées de l'État et du marché et qui sont constituées de bénévoles de la sphère sociale. »<sup>26</sup> Elles s'impliquent souvent dans des causes sociales, humanitaires et politiques. Les organisations de la société civile se distinguent de la société civile dans le sens où cette dernière est constituée non seulement d'ONG mais aussi d'« acteurs, communautés et associations formelles et informelles ayant des rôles très divers, qui [s'engagent] dans la vie publique en cherchant à faire progresser des valeurs et des objectifs communs. »<sup>27</sup> Les termes « organisation de la société civile » et « organisations non gouvernementales » sont utilisés de manière interchangeable. Dans le présent document, c'est le terme « organisation de la société civile » qui est utilisé.

Le terme de **Travail de sortie** désigne les pratiques et approches qui « apportent un soutien aux personnes souhaitant quitter un groupe extrémiste violent et/ou prendre leurs distances par rapport à des idées radicales. »<sup>28</sup> Les objectifs des interventions de sortie peuvent inclure le désengagement, la déradicalisation, la réadaptation et la réintégration des extrémistes violents.

Les **participants aux interventions de sortie** peuvent être des personnes actuellement impliquées dans les environnements extrémistes violents et/ou dans des activités liées au terrorisme ; des personnes qui ont tenté de se rendre en zone de guerre pour rejoindre des groupes extrémistes militants et des combattants terroristes étrangers rapatriés ; et des personnes qui se sont radicalisées en prison et celles qui ont décidé de s'éloigner du milieu extrémiste et de demander de l'aide pour se désengager et/ou se réintégrer. Les termes « participant », « client » et « bénéficiaire » sont couramment utilisés pour désigner les personnes qui participent à une intervention de sortie. Le terme « client » est couramment utilisé par les organisations de la société civile pour souligner le caractère volontaire de la

<sup>25</sup> Nations unies. *Civil Society. Who we are*. Voir <https://www.un.org/en/civil-society/page/about-us>.

<sup>26</sup> UN Guiding Principles Reporting Framework. *Civil society organisations (CSOs)*. Voir <https://www.ungpreporting.org/glossary/civil-society-organizations-csos/>.

<sup>27</sup> OSCE, 2020 p. 6.

<sup>28</sup> van de Donk et al., 2020 p. 28.

relation entre les deux parties définies en tant que client et fournisseur de services.<sup>29</sup> Le terme « bénéficiaire » désigne généralement les personnes dont les efforts de sortie ont été imposés par le tribunal ou la prison.

La **prévention de la radicalisation tertiaire** consiste à organiser des interventions ciblées auprès de personnes déjà impliquées dans des environnements radicalisés et dans l'extrémisme violent, afin de les encourager à changer et de soutenir leurs efforts pour s'extraire de l'extrémisme violent. Ces interventions peuvent porter sur le désengagement, la déradicalisation, la réadaptation ou la réintégration ou une combinaison de ces notions. La prévention de la radicalisation tertiaire comprend aussi des interventions proposées aux personnes en contact avec des individus radicalisés qui font état de leur inquiétude (telles que proches et professionnels) et qui ont besoin de conseils.

Les **extrémismes violents** sont des personnes qui soutiennent des idées et/ou qui sont impliquées dans des groupes ou des mouvements prônant la violence pour véhiculer une idéologie extrémiste. L'extrémisme violent désigne les « convictions et actes des personnes qui encouragent ou font usage de la violence pour atteindre des objectifs idéologiques, religieux ou politiques ».<sup>30</sup> Ceci peut inclure le terrorisme et d'autres formes de violence motivée par la politique.<sup>31</sup>

## II. Organisations de la société civile dans l'UE : différents parcours dans différents contextes

Les interventions de sortie menées par les organisations de la société civile ont été mises en place de diverses façons. Cette section présente plusieurs exemples illustrant les différentes trajectoires empruntées par les organisations de la société civile réalisant un travail de sortie dans différents contextes. Si l'analyse approfondie du contexte historique des différents pays dépasse la portée du présent document, il n'en propose pas moins des exemples d'interventions de sortie mises en place et menées par des organisations de la société civile en Scandinavie, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France.

Les premiers programmes de sortie menés par des organisations de la société civile ont été mis en place en **Scandinavie** en réponse à la montée de l'extrémisme violent de droite. Dans les années 90, la violence xénophobe a augmenté et le nombre de jeunes rejoignant des groupes et organisations racistes et extrémistes de droite est monté en flèche dans de nombreux pays d'Europe.<sup>32</sup> Dans ces groupes, la participation à des actes violents était courante, voire même attendue.<sup>33</sup> Une étude réalisée en Norvège a révélé que de nombreux jeunes qui participaient à ces mouvements avaient d'immenses difficultés à s'en détacher par crainte des représailles exercées par d'anciens membres du groupe, de la stigmatisation sociale et de la difficulté d'être accepté dans un autre milieu.<sup>34</sup> Malgré l'apparition de ce nouveau besoin en termes d'aide, les organismes de protection de l'enfance et les éducateurs étaient inquiets à l'idée d'intervenir auprès des néonazis et avaient tendance à exprimer de la crainte et de l'incertitude au contact de ces jeunes.<sup>35</sup>

Le premier programme de sortie mené par des organisations de la société civile, **Exit Norway**, a été créé à Oslo en 1997 sous l'impulsion de « Adultes pour les enfants » (Voksne for Barn). Il avait pour ambition de relever ces défis et de satisfaire les besoins exprimés par les éducateurs, les agents des forces de l'ordre,

<sup>29</sup> Voir, par exemple, le *Manuel de réadaptation du RAN* (2020).

<sup>30</sup> ONUDC. *The Doha Declaration: Promoting a culture of lawfulness* (2018). Voir <https://www.unodc.org/e4j/en/terrorism/module-2/key-issues/radicalization-violent-extremism.html>.

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Bjørge, van Donselaar, Grunenberg, 2009.

<sup>33</sup> Ibid.

<sup>34</sup> Fangen, 1995 ; Bjørge, 2002 cité par Bjørge, van Donselaar, Grunenberg, 2009.

<sup>35</sup> Bjørge, van Donselaar, Grunenberg, 2009 p. 135.



les parents et plusieurs jeunes souhaitant obtenir de l'aide pour se désengager.<sup>36</sup> Au cours de ses trois années d'activité en tant que projet pilote financé par l'État, l'initiative est venue en aide à des jeunes souhaitant se détacher de l'extrémisme, a constitué un réseau local de soutien aux parents, a formé 700 praticiens de première ligne et a collaboré avec des municipalités et d'autres organismes publics. Le programme a été interrompu au bout de la troisième année par manque de financements mais les activités de sortie ont été intégrées aux interventions des municipalités et de la police. Exit Norway a aussi incité de nombreuses organisations européennes à créer leurs propres initiatives de sortie.

**Exit Sweden** a été créé en 1998 sous l'égide de la fondation Fryshuset. Malgré des objectifs communs, leurs méthodes étaient différentes.<sup>37</sup> Une des principales caractéristiques du modèle suédois financé par le gouvernement est le rôle majeur joué par d'anciens extrémistes de droite (aussi appelés « extrémistes repentis ») au sein des équipes et à la tête de l'organisation. Ceci a contribué à renforcer considérablement la crédibilité du programme auprès du groupe cible mais a aussi entraîné différents problèmes liés à leur manque de compétences en termes de gestion du personnel et de l'organisation.<sup>38</sup> Sa professionnalisation a commencé en 2002, lorsqu'un thérapeute a rejoint le groupe d'extrémistes repentis et contribué ainsi à la standardisation des méthodes et des processus. Depuis 2006, le programme peut compter sur une équipe multidisciplinaire constituée de thérapeutes, d'éducateurs et de travailleurs sociaux qui travaillent main dans la main avec des néonazis repentis. L'intervention propose un soutien psychosocial et facilite la réintégration des extrémistes de droite. Depuis 2020, le programme aide aussi les combattants terroristes étrangers rapatriés. Depuis, des programmes de sortie similaires ont été mis en place dans plusieurs pays, notamment en Allemagne (2000), aux États-Unis (2015), en Slovaquie (2015), en Pologne (2018) et en Finlande (2020).<sup>39</sup>

En **Allemagne**, la promotion de la démocratie et la prévention de la radicalisation sont considérées comme prioritaires depuis la Deuxième guerre mondiale. Cette volonté se reflète également dans l'attribution des subventions de l'État. Plusieurs interventions menées par l'État et des organisations de la société civile ont ainsi permis d'intervenir à tous les niveaux (primaire, secondaire et tertiaire) de la prévention de la radicalisation.<sup>40</sup> En Allemagne, le paysage diversifié des environnements violents de droite, islamiste et de gauche induit des besoins de sortie extrêmement variés. Face à ces besoins, des modèles et pratiques de sortie très divers ont été mis en œuvre par l'État et des organisations de la société civile. Ces pratiques sont souvent complémentaires en termes de portée géographique, de publics visés, de types de services et de méthodes utilisées.

Le premier programme de sortie du pays était **Exit Germany**, mis en place par le Centre pour la culture démocratique (ZDK, Gesellschaft Demokratische Kultur gGmbH). À l'instar d'Exit Sweden, ce programme fait appel à des extrémistes de droite repentis et à des professionnels. Il apporte un soutien psychosocial et une aide fonctionnelle et à la réintégration sociale à l'échelle nationale aux personnes souhaitant quitter les milieux extrémistes de droite. En 2012, l'organisation de la société civile a mis en place une nouvelle intervention, Hayat Germany, chargée de conseiller l'entourage familial des extrémistes islamistes violents. Par la suite, elle a commencé à aider aussi directement les extrémistes islamistes violents.

En 2004, l'organisation de la société civile **Violence Prevention Network (VPN)** a été créée pour fournir des services de sortie aux extrémistes de droite. Aujourd'hui, elle compte 10 antennes régionales et gère

---

<sup>36</sup> Les informations de ce paragraphe sur Exit Norway sont tirées de Bjørgo, van Donselaar, Grunenberg, 2009.

<sup>37</sup> Bjørgo, van Donselaar, Grunenberg, 2009.

<sup>38</sup> Ibid.

<sup>39</sup> D'autres projets pilotes inspirés du travail de sortie avaient été mis en place mais n'ont pas duré : deux aux Pays-Bas en 2007 et un en Finlande (Radinet) en 2000.

<sup>40</sup> Extremismuspräventionsatlas est une base de données interactive qui répertorie les interventions de l'État et des organisations de la société civile dans le domaine de la prévention primaire, secondaire et tertiaire de la radicalisation. Voir [https://www.handbuch-extremismuspraevention.de/HEX/DE/Angebote/Angebote\\_suchen/angebote\\_suchen\\_node.html;jsessionid=3390D4A192116B47465CE68CA9520554.live602](https://www.handbuch-extremismuspraevention.de/HEX/DE/Angebote/Angebote_suchen/angebote_suchen_node.html;jsessionid=3390D4A192116B47465CE68CA9520554.live602).

plusieurs programmes menés dans les prisons du pays.<sup>41</sup> En 2011, l'organisation de la société civile a commencé à intervenir auprès de détenus adultes ayant des antécédents extrémistes. En 2014, ce travail a été étendu de manière systématique aux combattants terroristes étrangers rapatriés et aux personnes fortement radicalisées dans l'extrémisme islamiste violent. Suite à une prise de conscience de l'importance des rôles et structures spécifiques aux genres dans la radicalisation, les femmes et les jeunes filles ont été aussi intégrées au groupe cible de l'organisation de la société civile pendant plusieurs années.<sup>42</sup> En 2015, le ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse a chargé le VPN de mettre en place des mesures structurelles de déradicalisation en milieu pénitentiaire.<sup>43</sup> Depuis, le VPN, en collaboration avec d'autres partenaires, « coordonne le développement conjoint de normes et critères qualité nationaux dans les domaines de la prévention de la radicalisation et de la déradicalisation en milieu pénitentiaire et de probation. »<sup>44</sup> Les programmes de formation nationaux ont trois objectifs : (1) détection/diagnostic précoce de la radicalisation, (2) prévention des processus de radicalisation des jeunes détenus, et (3) mise en place et d'une aide dans les processus de déradicalisation et de désengagement.<sup>45</sup> Des services d'aide au désengagement sont mis en place dans les établissements pénitentiaires, dans les centres pour jeunes délinquants et dans les bureaux du Service social judiciaire (Ambulanter Justizsozialdienst) de toute l'Allemagne.

Un autre exemple de coopération systémique entre l'État allemand et différentes organisations de la société civile dans ce domaine est la création du Centre de conseil sur la radicalisation. Au lendemain du premier attentat djihadiste mortel perpétré à Francfort en 2011, et face à la montée en flèche de la menace, le Bureau fédéral de la migration et des réfugiés (BAMF, Bundesamt für Migration und Flüchtlinge) a été chargé de créer et gérer un « centre de conseil auprès des proches de musulmans radicalisés ». <sup>46</sup> C'est ainsi qu'a été créé le Centre de conseil sur la radicalisation du BAMF, qui a ouvert ses portes officiellement le 1er janvier 2012 avec une ligne d'assistance nationale gratuite. Parallèlement à la ligne d'assistance, un système d'orientation national a été créé. Il était constitué d'un réseau d'organisations de la société civile partenaires parmi lesquelles figuraient le VPN et le ZDK. La ligne d'assistance, gérée par l'État, est conçue de manière à être facilement accessible et à exiger peu de formalités administratives. Elle apporte des informations de base sur des sujets tels que la radicalisation, l'islamisme, le salafisme et le djihadisme, ainsi que sur leurs aspects légaux et pénaux. Une des missions de la ligne d'assistance est d'évaluer si un cas nécessite que des mesures supplémentaires de prévention secondaire et tertiaire soient utilisées. Si c'est le cas, le dossier est transmis à une organisation partenaire de la société civile située dans la même zone géographique. Cette approche combine efficacement des ressources de l'État et de la société civile pour que puissent être mises en place à grande échelle une détection et une évaluation des besoins très tôt dans le processus, tout en proposant des interventions approfondies locales visant à activer, au besoin, le processus de déradicalisation.

En 2012, aux **Pays-Bas**, le premier programme de désengagement et de déradicalisation, Terrorism Extremism Radicalisation (TER), a été mis en place par le gouvernement pour améliorer la réintégration des délinquants extrémistes.<sup>47</sup> En 2014, toutefois, face à la montée de la menace terroriste dans le pays, un programme d'action en faveur d'une approche intégrale du djihadisme a été créé. Il préconisait d'adopter de nouvelles mesures, sur le principe que « tous les citoyens affectés devaient pouvoir compter sur un soutien ». <sup>48</sup> Derrière ces nouvelles mesures, l'objectif était d'aider des personnes évoluant hors du système de justice pénale à sortir de l'extrémisme et de venir en aide aux personnes ressentant de l'inquiétude,

---

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Voir <https://violence-prevention-network.de/extremismus/deradikalisierung/?lang=en>.

<sup>43</sup> Voir <https://violence-prevention-network.de/extremismus/intervention/?lang=en>.

<sup>44</sup> Voir <https://violence-prevention-network.de/extremismus/intervention/?lang=en>.

<sup>45</sup> Voir <https://violence-prevention-network.de/menschen/justizvollzug-bewaehrungshilfe/?lang=en>.

<sup>46</sup> Ordre du Ministère fédéral de l'intérieur (BMI) du 13 décembre 2011, cité par Uhlmann, 2017 p. 26.

<sup>47</sup> Van der Heide & Schuurman, 2018.

<sup>48</sup> Andersson Elffers Felix, 2018 p. 10. Voir

<https://www.landelijksteunpuntextremisme.nl/mediadepot/1702325ce56c/EvaluationofForsaandtheFamilySupportCentre.pdf>.

comme l'entourage familial d'individus ayant rejoint les zones de guerre ou prévoyant de le faire. Il a été décidé que « la façon la plus appropriée de fournir ce service était de le séparer de l'État ». <sup>49</sup>

Suite à cela, l'organisation de la société civile Fier a été sélectionnée et approchée en vue d'une coopération éventuelle. Fier est un prestataire national du secteur de la santé mentale qui possède une immense expertise dans le traitement des conséquences sur les enfants et les adultes d'actes de violence domestique, pédophilie, humiliation, traite des personnes, violence sexuelle et traumatismes. <sup>50</sup> Fier a été sélectionné comme partenaire tiers le plus pertinent pour plusieurs raisons : son expérience dans le travail à l'intersection entre santé et sécurité, son expertise considérable dans la fourniture de services de santé mentale à de larges groupes de la population, son département de recherche et son expérience des différents systèmes de financement de l'État. <sup>51</sup> L'organisation a accepté sa mission et deux unités ont été créées : le programme de sortie Forsa et le Centre de soutien familial.

Les deux départements ont ensuite été intégrés au **Centre de soutien national contre le terrorisme** (LSE, Landelijk Steunpunt Extremisme), un département de Fier. Le Centre de soutien familial dispense des conseils sur la façon de gérer les membres radicalisés ou en cours de radicalisation de l'entourage familial, tandis que Forsa apporte une aide au désengagement et à la déradicalisation dans tout le pays. <sup>52</sup> La plupart des personnes qui participent au programme de sortie sont envoyées par des municipalités ou directement par des (familles de) citoyens extrémistes. <sup>53</sup> Des détenus peuvent aussi participer au programme de sortie. La différence, pour ces derniers, par rapport au programme TER mené par l'État, est que la participation des détenus repose sur le volontariat, ce qui signifie qu'ils ne sont pas placés sous la supervision d'un juge comme c'est le cas avec le TER. <sup>54</sup>

Traditionnellement, la **France** a adopté une approche centrée sur la sécurité pour lutter contre le terrorisme. <sup>55</sup> Lorsque le pays a commencé à constater une augmentation importante du nombre de délinquants terroristes, il a commencé à étudier la possibilité de mettre en place des programmes de désengagement en prison ou dans le cadre de la probation. En 2020, 558 prisonniers étaient en détention pour des délits terroristes (93,5 % d'entre eux étaient djihadistes) <sup>56</sup> et quelque 120 délinquants radicalisés et terroristes ont été libérés entre 2019 et 2021. <sup>57</sup> 130 détenus supplémentaires devraient être libérés d'ici 2024. <sup>58</sup> La plus grande diversité des peines de prison pose un problème supplémentaire. <sup>59</sup> Face au nombre élevé de peines courtes, le système de justice pénale a une possibilité limitée d'influencer le processus de changement. Pour apporter une réponse systémique à ces difficultés, l'administration pénitentiaire française a mis en place un nouveau processus de gestion des risques de radicalisation et un programme d'intervention multidisciplinaire en prison. <sup>60</sup>

Parallèlement, le gouvernement a aussi étudié la possibilité d'élaborer des interventions visant à soutenir la réintégration après la sortie de prison. En 2016, un programme expérimental intitulé Recherche et Intervention sur les Violences Extrémistes (RIVE) a été mis en place à Paris. À la fin du projet, un nouvel appel d'offres a été lancé par le gouvernement pour poursuivre, étendre et améliorer la fourniture de services après la libération des détenus. L'appel d'offres a été remporté par deux organisations de la société civile,

---

<sup>49</sup> Andersson Elffers Felix, 2018 p. 8. Voir

<https://www.landelijksteunpuntextremisme.nl/mediadepot/1702325ce56c/EvaluationofForsaandtheFamilySupportCentre.pdf>.

<sup>50</sup> Voir <https://www.fier.nl/over-fier>.

<sup>51</sup> Andersson Elffers Felix, 2018 p. 8. Voir

<https://www.landelijksteunpuntextremisme.nl/mediadepot/1702325ce56c/EvaluationofForsaandtheFamilySupportCentre.pdf>.

<sup>52</sup> Van der Heide & Schuurman, 2018.

<sup>53</sup> Van der Heide & Schuurman, 2018.

<sup>54</sup> Van der Heide & Schuurman, 2018.

<sup>55</sup> Hecker, 2021.

<sup>56</sup> Basra et Neumann, 2020.

<sup>57</sup> Le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (2022) cite les chiffres fournis par le Ministère de la justice français.

<sup>58</sup> Ibid.

<sup>59</sup> Basra et Neuman, 2020.

<sup>60</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2022.

Artemis et Groupe SOS Solidarités, qui ont uni leurs forces pour créer le **Programme d'Accompagnement Individualisé et de Réaffiliation Sociale (PAIRS)**<sup>61</sup> en collaboration avec l'administration pénitentiaire en 2018.

Le Groupe SOS Solidarités est une organisation cadre qui fait appel à 21 500 personnes de 600 organisations membres.<sup>62</sup> Cette vaste entreprise sociale a 35 ans d'expérience dans la lutte contre les inégalités sociales (addiction, sans abri, handicap, protection de l'enfant, éducation, illettrisme numérique, etc.). Artemis est une organisation qui développe et mène à bien des projets éducatifs pour lutter contre la radicalisation, encourager le dialogue entre les cultures, lutter contre les préjugés et démonter les théories du complot.<sup>63</sup>

Le programme PAIRS a été créé sous la forme d'un projet pilote de 3 ans financé par l'État. Un centre a été ouvert à Paris et Marseille en 2018, puis à Lyon et à Lille en 2019. L'objectif principal de l'intervention est d'apporter un soutien durable à la réintégration après libération des délinquants terroristes et radicalisés en probation. Le programme utilise une approche multidisciplinaire individualisée proposant une intervention de 20 heures par semaine pendant un an à un an et demi et combinant des activités individuelles et collectives. Le programme a trois composantes : prise en charge psychologique, médiation religieuse et mesures de réintégration fonctionnelle. L'intervention est perçue comme un service complémentaire aux programmes menés dans les prisons et durant la probation. Les organisations de la société civile en charge de sa mise en œuvre sont considérées comme des partenaires travaillant pour atteindre un même objectif.<sup>64</sup>

Ces **exemples choisis** montrent que les organisations de la société civile jouent des rôles différents dans le travail de sortie, selon le contexte. Certaines organisations de la société civile ont mis en place leur programme d'intervention en utilisant une approche ascendante en réponse à un problème apparu dans leurs communautés (Exit Sweden, Exit Germany, Exit Slovakia et Exit 2020 en Finlande). Ces programmes ont pu répondre aux besoins des extrémistes violents qui sont souvent réticents à l'idée de demander de l'aide aux organismes de l'État. Ces organisations fournissent aussi des services de conseil aux membres de l'entourage familial qui ressentent de l'inquiétude.

Plus récemment, du fait que les gouvernements prennent conscience de l'importance des services de sortie, les interventions descendantes sont de plus en plus nombreuses. Les gouvernements peuvent charger des organisations de la société civile de développer et mener des programmes de sortie en milieu pénitentiaire (comme les interventions en prison de VPN et de LSE) ou durant la probation pour faciliter la réintégration (PAIRS). Ils peuvent aussi contacter des organisations de la société civile afin de dispenser des services en dehors du système de justice pénale, auprès des personnes radicalisées et de l'entourage familial inquiet (programme Forsa de LSE et Centre de soutien familial). Dans ces contextes, le travail des organisations de la société civile complète les services de l'État, comblant ainsi les manques en termes de connaissances et de capacités en apportant l'expertise et les compétences spécialisées requises dans le cadre de la prévention tertiaire de la radicalisation.

---

<sup>61</sup> Programme d'Accompagnement Individualisé et de Réaffiliation Sociale (PAIRS).

<sup>62</sup> Les informations sur l'organisation sont extraites de son site Web : voir <https://www.groupe-sos.org/le-groupe/qui-sommes-nous/>.

<sup>63</sup> Voir <https://www.association-artemis.com/qui-sommes-nous/>.

<sup>64</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2022.

### III. Rôle des organisations de la société civile dans la prévention tertiaire de la radicalisation : typologie

La prévention tertiaire de la radicalisation consiste à mener des interventions ciblées auprès de personnes évoluant déjà dans des environnements radicalisés et dans l'extrémisme violent, dans l'objectif de les inciter à changer et de soutenir leur processus de sortie. Ces interventions peuvent porter sur le désengagement, la déradicalisation, la réadaptation ou la réintégration (sociale et fonctionnelle) ou une combinaison de ces notions. Dans plusieurs États membres, les organisations de la société civile agissent dans le domaine de la prévention tertiaire de la radicalisation. Elles peuvent être intégrées de différentes façons à une architecture plus vaste de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent en place dans le pays. La Figure 1 présente une typologie<sup>65</sup> des rôles joués par les organisations de la société civile dans la prévention tertiaire de la radicalisation, en fonction du public principal ciblé par leurs services et du type d'intervention fournie.

**Figure 1 : Typologie des rôles des organisations de la société civile dans la prévention tertiaire de la radicalisation dans l'UE<sup>66</sup>**

<b>Primary target audience</b>	<b>Violent extremist individuals</b>	<b>Concerned individuals</b> (e.g. family members, friends, professionals)
<b>Type of intervention</b>	<b>Stand-alone exit interventions</b>  Exit programmes or projects	<b>Exit support services</b>  Methods / practices relevant to exit participants
		<b>Support services for concerned individuals</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phone helplines</li> <li>- Counselling services</li> <li>- Parent support groups</li> </ul>

Le principal public cible d'une intervention menée par une organisation de la société civile dans le domaine de la prévention tertiaire peut être constitué d'extrémistes violents ou de personnes inquiètes telles que proches, amis ou professionnels exprimant leurs craintes concernant des individus radicalisés ou en cours de radicalisation. Les interventions de sortie proposées par les organisations aux extrémistes violents peuvent prendre la forme d'interventions de sortie autonomes et de services d'accompagnement à la sortie. Les organisations proposent des lignes d'assistance, des services de conseil et des groupes de soutien aux

<sup>65</sup> La typologie est basée sur le Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017 ; Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019.

<sup>66</sup> La typologie est basée sur le Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017 ; Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019.

personnes qui ressentent de l'inquiétude. Ces différents types d'intervention sont abordés plus en détails dans les sections qui suivent.

### Interventions de sortie autonomes menées par une organisation de la société civile

Les interventions de sortie proposées par les organisations aux extrémistes violents peuvent prendre la forme d'interventions de sortie autonomes<sup>67</sup> et de services d'accompagnement à la sortie, comme le montre la Figure 1. Les interventions présentées dans cette section font référence à des programmes ou des projets de sortie autonomes. Un **programme** est un « ensemble prêt à l'emploi de savoir-faire, concepts et mesures, et une structure organisationnelle pouvant être mise en place à l'échelle locale »<sup>68</sup>. Il est reproductible. Un **projet** est « une initiative autonome mise en place pour apporter une solution à un problème ».<sup>69</sup> Il « peut s'inspirer d'idées, méthodes et aspects d'autres projets et est élaboré comme les organisations le jugent bon. »<sup>70</sup>

Une des principales différences entre les deux interventions est que les projets sont généralement limités dans le temps. Ils sont mis en place sous une forme pilote afin d'observer comment l'intervention fonctionne et si elle correspond aux besoins du public cible. À la fin de la période du projet, une évaluation est réalisée pour aider à déterminer si le projet doit se poursuivre et/ou si des modifications sont nécessaires. Les interventions de sortie autonomes ont pour objectif de désengager et/ou déradicaliser et/ou réintégrer des extrémistes violents ou des personnes qui ont pris la décision de quitter l'environnement extrémiste (ou qui l'ont déjà fait) et de demander de l'aide.

Comme le montre la Figure 2, des interventions de sortie menées à bien par des organisations de la société civile ont été identifiées dans 10 des 27 États membres de l'UE, à savoir en Belgique, en Allemagne, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche, en Pologne, en Slovaquie, en Finlande et en Suède.<sup>71</sup>

---

<sup>67</sup> Le terme a été utilisé par Koehler en 2020 et par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017 p. 2.

<sup>68</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017 p. 2.

<sup>69</sup> Ibid.

<sup>70</sup> Ibid.

<sup>71</sup> La Figure 3 a été réalisée en passant en revue les pratiques indiquées dans la collection de pratiques du RAN, ainsi que les interventions répertoriées en tant que « stratégies de sortie » dans la *Collection RAN des approches et méthodes* (2019). La base de données Collection de pratiques du RAN est accessible à l'adresse [https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/collection-inspiring-practices/ran-collection-search\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/collection-inspiring-practices/ran-collection-search_en).

**Figure 2 : États membres de l'UE ayant mis en place des interventions de sortie par le biais d'organisations de la société civile<sup>72</sup>**



#### Légende

**Bleu** : Pays de l'UE qui ont mis en place des interventions de sortie par le biais d'organisations de la société civile

**Gris foncé** : États membres de l'UE dans lesquels aucune intervention de sortie menée par le biais d'organisations de la société civile n'a été identifiée

**Gris clair** : Pays hors UE

Dans 7 pays sur 10, une intervention de sortie est menée par le biais d'organisations de la société civile.<sup>73</sup> En Autriche et en Finlande, deux programmes de sortie menés par des organisations de la société civile ont été identifiés. En Allemagne, on estime que 20 organisations de la société civile gèrent plus de 30 programmes.<sup>74</sup> Pour ce qui est de la portée géographique de leurs opérations, les organisations de la société civile travaillent avec des participants à l'échelle locale, régionale et nationale. Certaines organisations interviennent à l'échelle internationale. À titre d'exemple, le Centre of Expertise and Advice for Prevention and Intervention of Radicalism and Extremism (CEAPIRE) basé à Anvers est une organisation de la société civile qui réalise un travail de sortie dans deux pays, la Belgique et les Pays-Bas.

## Participants

Certaines organisations se spécialisent dans la fourniture de services aux personnes exposées à un contexte idéologique spécifique alors que d'autres proposent des services indépendants de l'affiliation idéologique. Les entretiens et informations obtenues dans le cadre d'enquêtes indique que l'on trouve des organisations spécialisées dans les services apportés aux extrémistes de droite violents en Allemagne, en Pologne et en Slovaquie ; aux extrémistes islamistes violents en Allemagne, en France et en Autriche ; aux deux groupes

<sup>72</sup> Ibid.

<sup>73</sup> Ibid.

<sup>74</sup> La base de données qui suit répertorie les programmes d'intervention primaire, secondaire et tertiaire contre la radicalisation menés par des organisations de la société civile et l'État allemand : [https://www.handbuch-extremismuspraevention.de/HEX/DE/Angebote/Angebote\\_suchen/angebote\\_suchen\\_node.html;jsessionid=3390D4A192116B47465CE68CA9520554.live602](https://www.handbuch-extremismuspraevention.de/HEX/DE/Angebote/Angebote_suchen/angebote_suchen_node.html;jsessionid=3390D4A192116B47465CE68CA9520554.live602).

en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche et en Finlande. Au moins une organisation de la société civile propose des services destinés spécialement aux extrémistes de gauche en Allemagne. D'autres organisations ont déclaré apporter une aide aux extrémistes quelle que soit leur idéologie en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche et en Finlande. Des organisations de la société civile ont signalé avoir travaillé auprès de personnes exposées au fascisme écologique, à l'extrémisme dans le domaine des droits des animaux, aux théories du complot ou à des groupes paramilitaires financés par la Russie.

Sur les 15 organisations interrogées ou ayant répondu à l'enquête et menant des interventions de sortie autonomes, 10 ont indiqué avoir travaillé auprès de combattants terroristes étrangers rapatriés en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, en Autriche, en Finlande et en Suède. Plusieurs praticiens ont indiqué que les femmes de retour dans leur pays après avoir combattu à l'étranger constituaient un nouveau groupe cible. Une organisation de la société civile indique avoir travaillé avec des sans-papiers.

Si le principal public cible de ces programmes de sortie autonomes est constitué de personnes radicalisées, la plupart des personnes interrogées ont signalé proposer leurs services à l'entourage familial, aux amis et à des professionnels inquiets qui les contactent pour obtenir des conseils.

### Nature de la participation

La participation aux programmes peut être volontaire ou imposée. L'immense majorité des interventions (en prison et en dehors) reposent sur le volontariat et insistent sur l'importance du caractère volontaire des personnes aux programmes. Dans le contexte de l'UE, la participation imposée signifie que le tribunal oblige la personne à participer au programme de sortie dans le cadre de sa peine, ou que sa participation est une condition à sa période de probation ou de libération anticipée.

Dans le programme français PAIRS, par exemple, la majorité des participants sont enjoins par le tribunal de participer au programme et une minorité a l'obligation d'y participer durant la période de détention. Tout manquement aux conditions du programme expose l'individu au risque de voir la mesure révoquée et d'être placé en détention.<sup>75</sup> Il est à noter que les prisonniers ont la possibilité de demander à participer au programme.

### Cadre de mise en œuvre

Les programmes de sortie menés par des organisations de la société civile dans l'UE sont mis en œuvre dans différents cadres, dans le système de justice pénale et en dehors. Le cadre de mise en œuvre influence différents facteurs : par exemple, la façon dont les organisations de la société civile atteignent leur public cible (prise de contact) et coopèrent avec les organismes de l'État. La plupart des organisations de la société civile agissent en milieu ouvert, ce qui signifie qu'elles peuvent fournir des services à des personnes qui sont en dehors du système de justice pénale et aux autres. D'autres programmes menés par des organisations de la société civile sont spécialement conçus pour les participants issus du système de justice pénale (en détention, en prison et en probation). Certaines organisations de la société civile pilotent des programmes dans les deux cadres, comme le DERAD en Autriche, le LSE aux Pays-Bas, l'Advice Centre Hesse en Allemagne, et le Respect.lu au Luxembourg. Dans l'UE, aucune pratique menant son travail de sortie exclusivement en ligne n'a été identifiée dans le domaine de la prévention tertiaire, même si des efforts sont déployés pour développer des approches en ligne (comme le projet pilote Prisma Online en Allemagne<sup>76</sup>).

---

<sup>75</sup> Hecker, 2021.

<sup>76</sup> Voir <https://prisma.online/ueber-uns/>.



Les **programmes de sortie menés par des organisations de la société en milieu ouvert** peuvent s'adresser à des participants concernés par une procédure pénale ou non. Les organisations de la société civile travaillant indépendamment des organismes de l'État, elles présentent l'avantage d'attirer des individus réticents à l'idée d'avoir affaire à l'État. Les interventions de sortie menées en milieu ouvert exigent que les participants potentiels prennent l'initiative d'établir le **premier contact** ou que des personnes leur soient adressées. Cela signifie qu'elles travaillent avec des personnes qui envisagent de quitter le groupe extrémiste et ont fait le premier pas pour prendre contact avec l'organisation.<sup>77</sup> Cette approche a pour avantage que ces interventions sont moins susceptibles d'avoir à affronter une résistance importante de la part des participants et peuvent bénéficier d'un degré d'implication plus élevé par rapport aux interventions basées sur une approche par contact actif ou dont la participation est imposée. Il est toutefois important de noter que la motivation des participants fluctue, même lorsqu'ils ont entamé la démarche de leur plein gré. Il est donc essentiel que les employés de la société civile soient suffisamment disponibles et réactifs pour entretenir la motivation initiale des participants à quitter l'extrémisme.

Les organisations de la société civile qui travaillent en milieu ouvert doivent faire en sorte d'être visibles et connues. Elles doivent faire connaître leur existence ainsi que leur travail auprès de la communauté, notamment des participants potentiels et des multiplicateurs, comme les forces de police, les travailleurs sociaux et les éducateurs, qui peuvent orienter des personnes vers les services de sortie.<sup>78</sup> Les organisations de la société civile ont recours à différentes stratégies pour améliorer leur **visibilité**, en faisant connaître leurs services dans la communauté, en ligne et par bouche-à-oreille. Parmi les autres stratégies utilisées figurent la coopération avec les médias locaux pour organiser des événements de sensibilisation et des campagnes de communication, ou la collaboration avec des entreprises technologiques pour créer des publicités ciblées sur les plateformes de médias sociaux.

Exit Sweden, par exemple, est apparu régulièrement dans les médias locaux et nationaux au cours de ses dix premières années d'activité.<sup>79</sup> Les médias locaux ont publié des articles sur les événements de la société civile organisés pour prévenir la radicalisation dans les écoles, avec des témoignages d'anciens membres de groupes extrémistes auprès des élèves. Dans les médias nationaux, des extrémistes repentis ont raconté leur expérience pour sensibiliser le public et atteindre des personnes potentiellement concernées. Exit Germany a organisé plusieurs campagnes ciblant les environnements extrémistes de droite et le public général. Certaines ont eu une portée internationale grâce à leur originalité.<sup>80</sup>

Parallèlement, les organisations de la société civile qui interviennent en milieu ouvert peuvent aussi entrer en contact avec des personnes potentiellement concernées par le travail de sortie par le biais de **dossiers qui leur sont transmis**. Ces cas peuvent leur être adressés par des enseignants, employeurs, prestataires de santé et travailleurs sociaux, ainsi que des agents des forces de l'ordre et des agents du secteur pénitentiaire et de la probation. La première arrestation ou incarcération d'une personne radicalisée peut être particulièrement importante pour la suite de l'intervention. Son entrée en prison ou en détention peut s'accompagner d'une crise personnelle qui est souvent l'occasion pour elle de réfléchir à ses choix de vie. Ceci peut déboucher sur une ouverture cognitive<sup>81</sup> pouvant mener à la déradicalisation. C'est la raison pour laquelle il est important que les fonctionnaires de police et agents pénitentiaires profitent de ces moments

---

<sup>77</sup> Koehler, 2017a.

<sup>78</sup> Koehler (2017a) a précisé que cette stratégie était une approche à contact passif.

<sup>79</sup> Communication personnelle avec Robert Örell, ancien directeur d'Exit Sweden, le 5 décembre 2021.

<sup>80</sup> Voir <https://www.exit-deutschland.de/projekte/>. Une campagne intitulée « Tee-shirt cheval de Troie » a distribué des tee-shirts lors d'un concert néonazi organisé en Allemagne. Sur le tee-shirt étant inscrit le mot « Rebelle ». Après le premier lavage, la couche d'encre supérieure disparaissait et révélait le texte suivant : « Si ce tee-shirt peut changer, toi aussi tu peux y arriver. » Dans une autre campagne intitulée « Nazis against Nazis », les entreprises locales ont sponsorisé Exit Germany en donnant une somme d'argent pour chaque mètre parcouru au cours d'une manifestation néonazie. Ainsi, les groupes néonazis ont contribué activement à soutenir financièrement Exit Germany pour chaque pas effectué durant les manifestations. Une version en ligne de la campagne collecte un don d'1 EUR en faveur d'organisations qui viennent en aide aux réfugiés pour chaque commentaire haineux publié sur les médias sociaux. Voir <https://www.exit-deutschland.de/english/>.

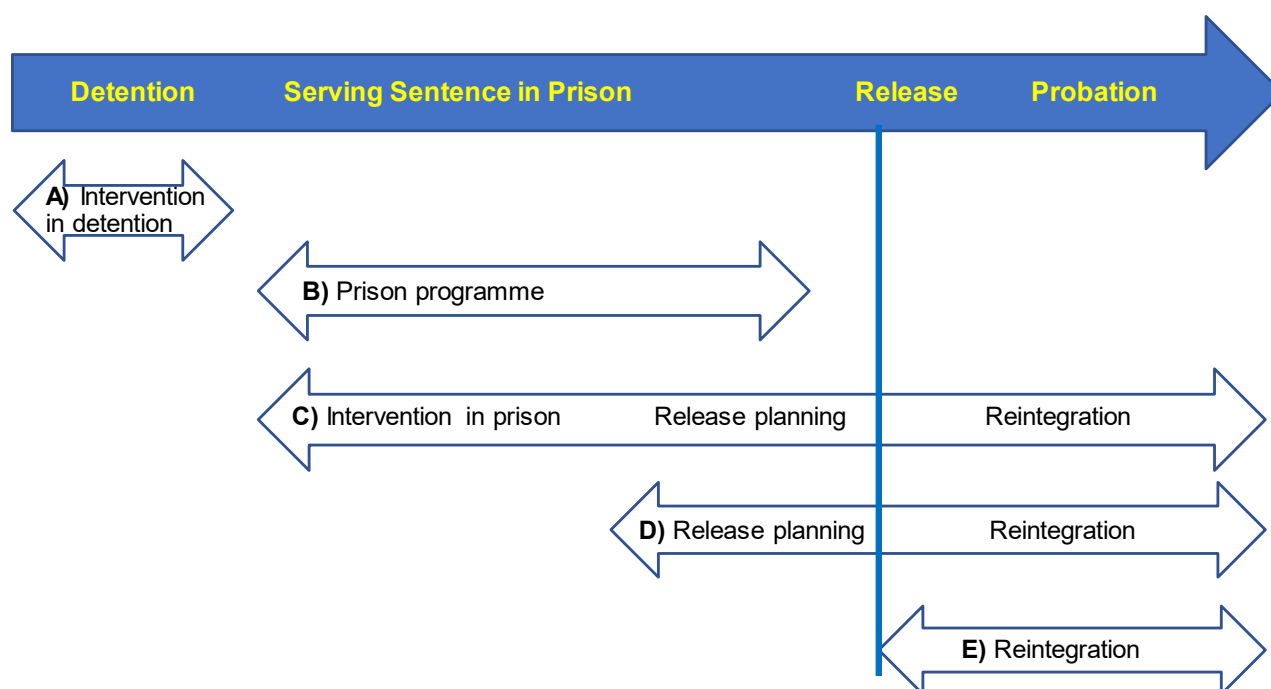
<sup>81</sup> Koehler, 2017a.

de vulnérabilité pour informer les personnes concernées de l'existence des services de sortie. Les événements de communication et les formations de sensibilisation spécialement conçus pour les professionnels peuvent favoriser l'établissement de relations, améliorer la visibilité et conduire à la transmission de dossiers. Le programme allemand Legato, par exemple, organise chaque semaine des événements informels de constitution de réseaux et des groupes de discussion à l'intention du personnel pénitentiaire et de probation pour améliorer la sensibilisation, encourager la recherche d'aide et de conseils et renforcer la confiance.

Parmi les **exemples** d'interventions de sortie en milieu ouvert, on peut citer CEAPIRE (Belgique), Aggredi et Exit 2020 (Finlande), CODEX (Pologne), Exit Slovakia et Exit Sweden. En Allemagne, on peut citer notamment les centres de conseil gérés par le VPN, Exit Germany, Hayat Allemagne, JUMP, Bidaya et ExLex.

Certains programmes menés par des organisations de la société civile sont conçus pour les participants qui évoluent dans le **système de justice pénale**. Ils se distinguent des organisations de la société civile qui travaillent dans en milieu ouvert dans le sens où ces programmes sont créés de manière spécifique pour s'inscrire dans le système de justice pénale et s'adressent aux prisonniers condamnés pour des actes de terrorisme, aux personnes en probation ou, plus rarement, aux personnes en détention provisoire. Dans ce contexte, il existe habituellement une coopération plus étroite entre l'organisation de la société civile et les organismes de l'État concernés au niveau de la transmission et de la gestion des dossiers. À titre d'exemple, en ce qui concerne la coopération au niveau des dossiers, un réseau professionnel et des canaux de communication sont en place pour assurer l'échange d'informations et les services. Dans une forme de coopération plus systémique, l'organisation de la société civile fournissant des services de sortie travaille en étroite collaboration avec les organismes de l'État. Les membres des organisations de la société civile font souvent partie d'équipes interinstitutionnelles qui gèrent des dossiers de délinquants extrémistes violents. Les organisations font souvent profiter les équipes interinstitutionnelles de leurs connaissances et de leur expertise en matière de radicalisation et de travail de sortie, ainsi que de leurs méthodes, compétences et expériences dans le travail auprès des délinquants extrémistes violents. Dans de nombreux contextes, elles apportent un point de vue psychosocial et éducatif complémentaire à l'approche sécuritaire. La Figure 3 ci-dessous montre les différents modes de fonctionnement des interventions de sortie menées par des organisations de la société civile dans le continuum de détention-prison-probation.

**Figure 3 : Types d'interventions de sortie menées par des organisations de la société civile dans le système de justice pénale**



Plusieurs interventions menées par des organisations de la société civile proposent des services aux personnes incarcérées pour des délits motivés par l'idéologie (**Type A**). C'est le cas de NEUSTART (Autriche), PAIRS (France) et VPN (Allemagne). NEUSTART propose une intervention qualifiée de « conférence de médias sociaux » aux personnes en détention préventive. Des réunions organisées par le coordinateur de l'organisation de la société civile permet au détenu de travailler avec son réseau social à l'élaboration d'un plan présenté à un juge lors du procès. Le plan est pris en compte lors de la décision de la peine appliquée.<sup>82</sup>

Même si la plupart des programmes menés par l'État sont mis en œuvre en prison, certaines interventions menées par des organisations de la société civile ont été élaborées spécialement pour les détenus (**Type B**). En Autriche, DERAD intervient dans plusieurs contextes, notamment par le biais de discussions individuelles et d'interventions de groupe destinées aux terroristes condamnés, aux combattants terroristes étrangers ou aux partisans d'organisations terroristes en prison. L'objectif des interventions est de faciliter la déradicalisation en utilisant des contre-discours et des récits alternatifs axés sur l'idéologie politique du salafisme, qui peut mener à l'extrémisme violent et donc au terrorisme.<sup>83</sup> L'organisation propose aussi d'évaluer une possible radicalisation des détenus en prison et dans d'autres institutions et organise des séances de groupe pour les prisonniers pour prévenir la radicalisation.

La plupart des interventions menées par des organisations de la société civile sont de type C, D ou E. Les interventions de **Type C** proposent des services tout au long du continuum de prison-probation, et souvent

<sup>82</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019.

<sup>83</sup> La présentation de la pratique s'inspire de la description suivante (dernière mise à jour en 2019) : voir [https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/collection-inspiring-practices/ran-practices/de-radicalisation-prisons\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/collection-inspiring-practices/ran-practices/de-radicalisation-prisons_en).

après. Par exemple, dans les<sup>84</sup> programmes de VPN menés en prison, le responsable en charge du dossier désigné par l'organisation est le contact principal, depuis le moment où la personne purge sa peine jusqu'à la planification de sa libération et après. Le responsable du dossier est chargé de coordonner les différentes interventions à chaque étape du processus et peut diriger ou participer à des conférences interinstitutionnelles sur le dossier. En prison, le VPN propose des interventions individuelles et de groupe et joue un rôle important dans la planification de la libération. Après la sortie de prison, l'organisation de la société civile apporte un soutien important pour favoriser la réintégration fonctionnelle et sociale (aide au transport, logement, emploi, aide financière et reconnexion avec les réseaux prosociaux). Le VPN apporte un soutien intensif au cours des 6 à 12 premiers mois qui suivent la libération du détenu (et parfois après), puis il espace progressivement les contacts. L'organisation reste toutefois disponible à long terme afin que les individus sachent qu'ils peuvent s'adresser à elle dans les moments de grand stress ou de difficulté.<sup>85</sup>

Parmi les exemples de programmes de Type C en place en Allemagne figurent Fokus ISLEX, KOgEX Hessen, JUST X Berlin, Prisma Sachsen, Kick-off et PraRaDEX. Aux Pays-Bas, deux employés du programme Forsa de LSE se consacrent à temps complet à la fourniture de services de sortie en prison et dans le cadre de la probation auprès des délinquants extrémistes violents. Le reste de programme est mené en milieu ouvert.

La conférence de réseau social NEUSTART (Autriche) est un exemple d'intervention de **Type D**. NEUSTART est une organisation de la société civile qui fournit des services de probation partout en Autriche. Elle propose des activités de conférence sociale aux délinquants classiques en fin de peine, aux délinquants extrémistes violents et aux personnes en détention préventive.<sup>86</sup> Cette intervention a pour objectif de préparer la libération de délinquants extrémistes en impliquant un large éventail de participants dans des rencontres en face à face afin de créer un plan de libération réaliste, contraignant et durable qui sera présenté au juge chargé de décider de leur libération conditionnelle. La conférence est préparée et organisée par deux coordinateurs. Le prisonnier travaille avec son réseau social (entourage familial et membres de la communauté concernée) et avec les professionnels pour élaborer le plan de libération. La méthode profite aux personnes radicalisées en les aidant à élaborer une stratégie ou plan portant, entre autres, sur l'organisation de leur vie quotidienne, travail, logement, etc. après leur libération. La méthode encourage le délinquant à s'approprier ses actes, à renforcer les liens familiaux, à partager la responsabilité de la mise en œuvre de son plan de libération et à mettre en place des solutions dans le cadre familial et communautaire. Le processus s'attache à remédier aux facteurs susceptibles de remettre en cause la réussite du projet et d'entraîner un réengagement ou une récidive. Une conférence de suivi est organisée six mois après et la mise en œuvre du plan de libération est supervisé par l'agent de probation.

Les interventions de **Type E** ciblent la réintégration, après leur libération, des anciens délinquants qui sont, pour la plupart, en probation. Le programme français PAIRS est un exemple d'intervention de Type E. Il est dispensé auprès des anciens délinquants islamistes violents en probation. Il s'appuie sur trois composants : social, psychologique et idéologique.<sup>87</sup> Le premier composant concerne la réintégration fonctionnelle et sociale et est mené par des travailleurs sociaux. Il consiste en une aide pratique à différents niveaux : logement, formalités administratives (couverture sociale, compte bancaire, aide financière, etc.), recherche d'emploi, réapprentissage des compétences fondamentales après de nombreuses années passées en prison (utilisation des transports publics, achats, cuisine et gestion d'un budget). Le deuxième composant concerne les besoins liés à la santé mentale puisque certains participants ont une addiction ou d'autres

---

<sup>84</sup> En plus de Fokus Islex et KOgEX Hessen, il arrive que plusieurs organisations de la société civile mènent ces interventions avec le VPN. JUST X Berlin travaille en collaboration avec Denkzeit et Projekt Nexus. Prisma Sachsen est mis en œuvre parallèlement à Outlaw.

<sup>85</sup> InFoEx Webinar, 2020: Deradicalization Work and Recidivism. Consultable sur <https://www.youtube.com/watch?v=C-JkDoMhKH0>.

<sup>86</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019.

<sup>87</sup> Ce paragraphe s'inspire de Hecker (2021).

troubles mentaux. Par ailleurs, les psychologues peuvent aussi organiser des activités de groupe avec des travailleurs sociaux et des éducateurs religieux. Il peut s'agir d'activités religieuses et sportives, de visites culturelles, d'activités de bénévolat, d'ateliers professionnels, etc. Ils donnent la possibilité aux participants de discuter de certains sujets, de réfléchir à certains points et d'améliorer leurs compétences sociales. La troisième composante, liée à l'idéologie et à la religion, est appelée « médiation culturelle et religieuse ». Les médiateurs religieux (par exemples des islamologues) organisent différentes activités comme des débats interconfessionnels, des visites de mosquées ou des librairies islamiques, ainsi que des discussions théologiques impliquant l'étude de textes sacrés et la contextualisation historique. Les participants au programme rencontrent leur agent de probation tous les mois et le personnel de PAIRS fournit des rapports trimestriels.<sup>88</sup> Combinées, ces sources permettent de procéder à une évaluation qualitative régulière des progrès des participants.

Il est intéressant de noter que les organisations de la société civile intervenant dans le cadre ouvert mènent le plus souvent des interventions similaires à celles des Types D et E lorsqu'elles travaillent dans les prisons ou durant la probation. Elles aident les personnes à planifier leur libération pendant leur détention et facilitent leur réintégration fonctionnelle et sociale une fois qu'ils ont purgé leur peine.

### Méthodes et approches

Les interventions de sortie menées dans l'UE utilisent un large éventail de méthodes et d'approches. D'un côté, cela présente un avantage car il est essentiel d'utiliser des méthodes et approches variées pour satisfaire les différents besoins des publics cibles. De l'autre, cette diversité complique l'obtention et le maintien de normes égales.<sup>89</sup> En Allemagne, le rapport d'évaluation du Centre de conseil sur la radicalisation de 2017 indiquait en conclusion que les organisations de la société civile fournissant des services de conseil et de sortie n'avaient pas la même perspective concernant les notions de dossier et de réussite,<sup>90</sup> et appliquaient leur propre philosophie concernant la façon de dispenser les conseils.<sup>91</sup> Bien que les organisations de la société civile utilisent des méthodes très diverses dans le travail de sortie, elles appliquent les mêmes principes de base, à savoir veiller à ce que qu'aucun jugement ne soit porté et qu'aucune confrontation n'ait lieu lors des rencontres, et respecter les droits de l'homme et la dignité de la personne.

D'après les informations recueillies par le biais des entretiens et des sondages, la majorité des interventions de sortie autonomes menées par des organisations de la société civile auprès des participants se font de façon **individuelle**. La plupart reposent sur une intervention multidisciplinaire personnalisée en fonction des besoins de chaque participant. La phase initiale du travail consiste à rédiger un rapport et à évaluer les besoins du participant à différents niveaux, comme le montre la Figure 4.

---

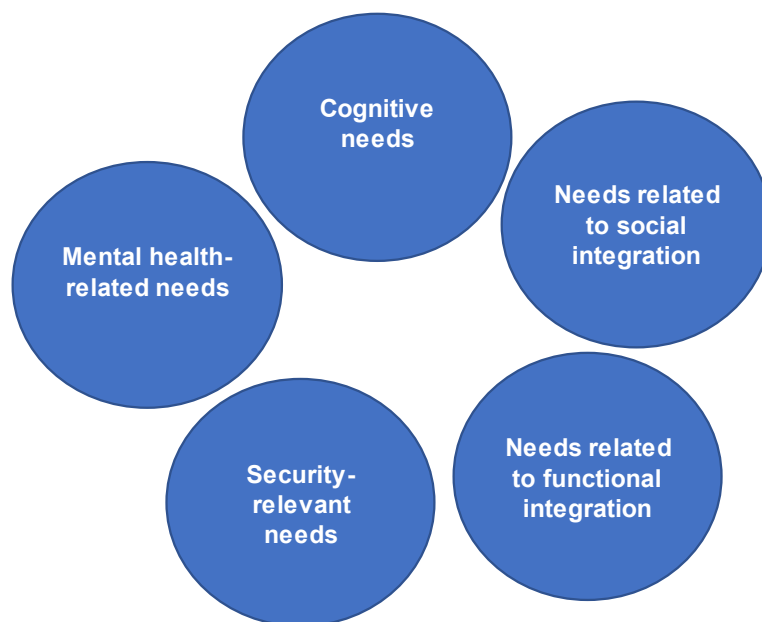
<sup>88</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2022.

<sup>89</sup> Koehler, 2015.

<sup>90</sup> Uhlmann, 2017.

<sup>91</sup> Koehler, 2015.

**Figure 4 : Besoins des participants au travail de sortie, étudiés et gérés par les interventions multidisciplinaires menées par les organisations de la société civile**



Les besoins suivants sont étudiés et gérés par les interventions de sortie appliquant une approche multidisciplinaire.

- **Besoins liés à la santé mentale** : besoin de soins de santé mentale suite à l'identification d'une addiction, d'un traumatisme, d'un trouble de stress post-traumatique ou d'autres problèmes psychologiques.
- **Besoins cognitifs** : peut inclure la nécessité d'aborder les questions liées à l'idéologie politique ou religieuse qui encourage la violence, le besoin de renforcer les compétences de pensée critique, etc.
- **Besoins liés à la réintégration fonctionnelle** : besoin d'un logement, d'une éducation, d'un emploi, d'une aide financière, à l'effacement des tatouages, à la relocalisation, aide dans les formalités administratives, etc.
- **Besoins liés à la réintégration sociale** : peuvent inclure l'examen des réseaux prosociaux actuels nécessaires à une (re)connexion, l'étude et le renforcement des liens familiaux (lorsque la famille est identifiée comme un facteur positif au processus de réintégration). Ils peuvent aussi consister à identifier les obstacles à la réintégration sociale : identification des niveaux d'isolement et de stigmatisation, des compétences sociales, des compétences de gestion de la colère et des conflits, etc.
- **Besoins en termes de sécurité** : évaluation visant à déterminer si le participant est exposé à une menace (de la part de membres de son ancien groupe) et s'il présente une menace pour autrui.

D'après les résultats de l'évaluation des besoins, un **plan d'intervention multidisciplinaire**<sup>92</sup> est mis en place et un responsable de compte ou tuteur est désigné. Le plan d'intervention peut comprendre des services tangibles et intangibles.<sup>93</sup> Les services tangibles incluent la fourniture d'une aide déterminante telle qu'un accès aux moyens de transport, une aide à la relocalisation, l'obtention d'un logement, l'accès à

<sup>92</sup> Dans le cadre des entretiens et des enquêtes, les praticiens de sortie ont souvent utilisé les termes d'approche « systémique » ou « holistique » pour désigner une évaluation complète des besoins et des ressources, ainsi qu'un plan d'intervention multidisciplinaire.

<sup>93</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019.

l'emploi, l'effacement des tatouages et la réalisation de formalités administratives. Parmi les services intangibles, figurent un soutien psychosocial, une aide psychologique, une formation au développement des compétences, etc. Le responsable de compte est le principal contact du participant et il est chargé de surveiller la mise en œuvre du plan d'intervention. Le responsable de compte est aussi chargé de gérer les ressources et d'orienter le participant vers les services nécessaires. Si un besoin ne peut être satisfait par les ressources internes au programme, le responsable se charge d'adresser le dossier à des prestataires externes. Il supervise l'ensemble du processus et collecte et gère toutes les informations liées au dossier. La plupart des prestataires de services travaillent avec une équipe multidisciplinaire pouvant inclure différentes professions telles que des éducateurs sociaux, des sociologues, des psychologues, des conseillers systémiques et des travailleurs sociaux.<sup>94</sup> Si l'organisation travaille avec des participants islamistes violents, l'équipe peut inclure des politologues ou spécialistes des religions, des théologiens ou des spécialistes de l'Islamisme. Certains programmes peuvent faire appel à des extrémistes violents repentis et leur confier un rôle de tuteur.

Les interventions de sortie menées par des organisations de la société civile fournissent différents **services intangibles** applicables à un large éventail d'approches méthodologiques. Ces approches n'ont pas toutes la même façon d'aborder l'idéologie extrémiste. Dans certaines interventions de sortie, l'**aspect idéologique** joue un rôle central, englobant éventuellement des mesures favorisant la pensée critique, la réflexion, l'éducation aux médias, etc. Si les participants sont des extrémistes violents motivés par la religion, l'intervention peut inclure des conseils religieux, des discussions théologiques impliquant l'étude de textes sacrés et la contextualisation historique, des débats interconfessionnels, etc. Ces interventions ont pour objectif d'aider les participants à prendre leurs distances par rapport aux discours polarisés et aux points de vue religieux ou politiques encourageant la violence. Les programmes DERAD (Autriche), CEAPIRE (Belgique), et PAIRS (France) sont des exemples d'interventions de ce type. Quant aux autres organisations de la société civile, soit elles n'incluent pas d'élément idéologique dans leurs interventions, soit elles en proposent un en fonction des besoins individuels, souvent en faisant appel à des ressources externes (telles qu'experts, chefs religieux ou organisations offrant des conseils théologiques). Dans un rapport passant en revue 13 interventions de sortie financées par l'État et menées en Allemagne, les praticiens ont insisté sur le fait que le travail réalisé « contient toujours une discussion sur l'idéologie » mais que, parfois, la priorité doit être accordée à la satisfaction des besoins fondamentaux.<sup>95</sup>

Comme nous l'avons déjà vu plus haut, la plupart des interventions de sortie menées par des organisations de la société civile sont individuelles. Il arrive toutefois que certaines organisations de la société civile proposent aussi des **interventions collectives**. Les mesures éducatives et les formations au développement des compétences ont souvent lieu dans un cadre collectif. Les ateliers éducatifs peuvent inclure une éducation civique et sensibilisation aux valeurs démocratiques.<sup>96</sup> La formation au développement des compétences peut inclure une formation à la lutte contre l'agressivité,<sup>97</sup> une formation à la gestion des conflits et une formation améliorant la communication non-violente ou les compétences sociales. À titre d'exemple, outre l'organisation de discussions individuelles et d'autres services, l'organisation de la société civile autrichienne DERAD organise des tables rondes sur les droits de l'homme et l'éducation civique avec des terroristes islamistes violents condamnés et avec des combattants terroristes étrangers en prison.<sup>98</sup>

Les méthodes les plus souvent mentionnées par les organisations de la société civile travaillant individuellement avec les participants sont l'aide psychologique, le tutorat, l'entretien motivationnel et le

---

<sup>94</sup> Costa et al., 2021 et collecte de données primaires nécessaires à la rédaction de ce document (entretiens et enquête).

<sup>95</sup> Figlestahler et Schau, 2021 p. 33.

<sup>96</sup> Costa et al., 2021.

<sup>97</sup> Ibid.

<sup>98</sup> Site Web de l'organisation : voir <https://www.derad.at/>. La présentation de la pratique s'inspire de la description suivante (dernière mise à jour en 2019) : voir [https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/collection-inspiring-practices/ran-practices/de-radicalisation-prisons\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/collection-inspiring-practices/ran-practices/de-radicalisation-prisons_en).

travail biographique. L'**aide psychologique** individuelle est la méthode la plus souvent mentionnée. Les différents types d'aide sont d'ordre psychologique, psychosocial, psychothérapeutique et systémique. Le **tutorat**, le conseil ou l'accompagnement ont aussi été mentionnés comme méthodes les plus souvent utilisées dans les entretiens et les réponses à l'enquête.

Certaines interventions (comme le LSE aux Pays-Bas, Aggredi en Finlande et Exit 2020, Exit Germany et Exit Sweden) font appel à des extrémistes repentis qui jouent le rôle de tuteurs pour aider à instaurer un climat de confiance et servir de modèles. Exit Sweden, par exemple, travaille dans un cadre triangulaire. Un binôme constitué d'un professionnel (travailleur social, psychologue ou éducateur social) et un extrémiste repenté ayant suivi une formation interviennent ensemble auprès de la personne concernée. L'un sert de contact, l'autre gère le dossier. Cette approche combine les avantages apportés par ces deux personnes : expertise et compétence professionnelles d'un côté et crédibilité et connaissance de l'environnement et de la dynamique extrémiste, de l'autre. L'atmosphère de tolérance de la première rencontre, le passé commun avec le tuteur aux antécédents extrémistes et des discussions informelles ont été cités par les participants au travail de sortie comme des aspects essentiels qui ont favorisé un changement pour le meilleur.<sup>99</sup>

Sur les 15 organisations de la société civile interrogées en Allemagne, en Suède et en Finlande, 5 ont indiqué soumettre le participant à un **entretien motivationnel**. L'entretien motivationnel est une pratique fondée sur des preuves,<sup>100</sup> « un type de conseil directif et centré sur le client qui contribue à obtenir un changement de comportement en aidant le participant à mener une réflexion sur son ambivalence et y remédier. »<sup>101</sup> Dans le cadre du travail de sortie, il est surtout proposé aux « personnes qui ne sont pas totalement convaincues de la nécessité pour elles de changer et celles qui expriment le plus de résistance, de colère et de réticence à changer. »<sup>102</sup>

**Travail biographique/narratif** mené en prison et en dehors. Le projet Kompass (Autriche), Exit Germany et VPN Allemagne ont indiqué utiliser cette méthode. Bien que les praticiens de ces organisations n'aient pas tous la même façon de procéder à l'analyse biographique, ils s'accordent tous sur l'importance de favoriser la construction d'un récit de vie cohérent intégrant le passé extrémiste du participant, d'encourager la réflexion sur les actes commis par le passé (et d'en assumer la responsabilité) concernant leur participation et leurs activités extrémistes, et de planifier un avenir constructif. Dans le projet Exit Germany, le travail biographique est facilité par la possibilité de prendre des vidéos ou des photos ou de rédiger des articles pour aider la personne à réfléchir et structurer ses pensées. Le VPN a développé ses propres méthodes de travail en prison, intitulées « Éducation à la responsabilité » (Verantwortungspädagogik®).<sup>103</sup> Basée sur l'acceptation, cette approche non confrontationnelle a pour objectif d'aider la personne à mieux comprendre ses actes passés et à expliquer ses décisions passées sans les justifier.<sup>104</sup> Elle implique de travailler sur des objectifs de vie et d'identifier des relations sociales positives. Selon les besoins et les caractéristiques du délinquant, l'intervention est proposée sous forme individuelle ou collective.

## Services d'aide à la sortie et pratiques émergentes

Les services d'aide à la sortie, tels qu'illustrés dans la Figure 1, font référence aux « méthodes et stratégies spécifiques »<sup>105</sup> pouvant être utiles à la réadaptation et à la réintégration de certains individus extrémistes

---

<sup>99</sup> Christensen, 2015.

<sup>100</sup> Clark, 2019.

<sup>101</sup> Rollnick et Miller, 1995.

<sup>102</sup> Clark, 2019 p. 47.

<sup>103</sup> Voir <https://violence-prevention-network.de/extremismus/intervention/?lang=en>.

<sup>104</sup> Ibid.

<sup>105</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017 p.2.



violents, en fonction de leurs besoins individuels. Certaines personnes peuvent, par exemple, avoir besoin de services de santé mentale, tels qu'un **traitement des addictions ou d'un traumatisme**. D'autres peuvent avoir tout intérêt à **poursuivre leurs études ou à suivre une formation professionnelle**. Ces services d'aide peuvent être proposés aussi bien par des organisations de la société civile que par des organismes publics. Si une méthode ou une intervention spécifique ne fait pas partie de la boîte à outils habituelle de l'organisation en charge du travail de sortie, le participant peut être orienté vers une organisation ou un prestataire extérieur.

Certains signes montrent que certaines méthodes et pratiques peu utilisées auprès des extrémistes violents pourraient être pertinentes dans le travail de réadaptation et/ou de réintégration. Ces dernières années, on a constaté un intérêt croissant pour le potentiel offert par les pratiques de **justice restaurative** en cas d'extrémisme violent et de terrorisme.<sup>106</sup> Des interventions de justice restaurative ont été organisées auprès de délinquants terroristes italiens, basques et nord-irlandais, sous la forme de rencontres entre victimes/terroristes, de programmes de sensibilisation à la situation des victimes proposés aux prisonniers et d'interventions au niveau de la communauté.<sup>107</sup> Certaines organisations de la société civile sont aussi impliquées dans la mise en œuvre de pratiques de justice restaurative auprès des extrémistes violents, comme dans le programme finlandais Exit 2020 mené par la Deaconess Foundation.<sup>108</sup>

Les **interventions en ligne** suscitent elles aussi un intérêt croissant. Face au problème grandissant posé par la (l'auto)radicalisation et le recrutement en ligne, des solutions innovantes et des méthodes inédites doivent être élaborées. Des organisations de la société civile ont commencé à fournir des services numériques proposant un soutien par discussion en ligne et par e-mail. Cette évolution fait suite au constat que certains publics cibles peuvent préférer ce type de canaux de communication. D'autres initiatives visent à atteindre activement les jeunes radicalisés ou exposés à un risque de radicalisation, et à leur apporter un soutien.

On peut citer en exemple l'initiative en ligne allemande Streetwork@online qui cible les adolescents et les jeunes adultes de la région de Berlin qui sont exposés à un risque de radicalisation islamiste.<sup>109</sup> Le programme est actif sur des plateformes de médias sociaux telles que Facebook, Instagram et TikTok et crée des contenus abordant des sujets et événements qui font l'actualité et pouvant intéresser le groupe cible. Les jeunes peuvent entrer en contact avec l'organisation sur les différentes plateformes en ligne en discutant en direct. Le programme a déjà mis en place une stratégie préventive consistant à participer à des discussions dans les fils de commentaires. Les praticiens de l'initiative utilisent une approche systémique pour discuter avec le public cible et encouragent les utilisateurs à réfléchir à leur façon de voir les choses et à leurs actes. Au besoin, le programme peut orienter les personnes vers d'autres services.

Parmi les initiatives menées en ligne, figurent aussi le projet allemand Prisma Online qui, sur une période de cinq ans, a pour objectif de développer et tester les méthodes en ligne pour « initier un processus de distanciation chez les sympathisants et acteurs qui se décrivent eux-mêmes comme la nouvelle droite ou qui, par leur comportement, montrent leur adhésion à cette mouvance. »<sup>110</sup>

## Services d'aide destinés aux personnes exprimant des inquiétudes

Un autre domaine important de la prévention secondaire et tertiaire de la radicalisation, dans lequel les organisations de la société civile jouent un rôle important en Europe, est celui des services de soutien

---

<sup>106</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2020c.

<sup>107</sup> Biffi, 2021.

<sup>108</sup> Ces informations ont été recueillies dans le cadre de la collecte des données primaires nécessaires à la rédaction de ce document (enquête).

<sup>109</sup> Voir <https://www.streetwork.online/>.

<sup>110</sup> Voir <https://prisma.online/ueber-uns/>.

proposés aux personnes qui ressentent de l'inquiétude (voir Figure 1). Cette aide s'adresse aux parents ou proches de personnes qui sont en train de se radicaliser, font déjà partie d'un groupe extrémiste violent ou ont commis des actes extrémistes (violents).<sup>111</sup> Sont notamment concernées les familles dont les enfants se radicalisent d'eux-mêmes sur Internet, sont recrutés par des organisations terroristes nationales ou étrangères, ou se sont rendus à l'étranger (ou prévoient de le faire) pour rejoindre des groupes militants. Le projet s'adresse aussi aux familles dont les enfants sont morts dans ces contextes ou sont revenus de l'étranger. Par ailleurs, des services d'aide sont aussi proposés aux membres de l'entourage professionnel ou autre de personnes radicalisées (enseignants, entraîneurs sportifs et animateurs).

De manière générale, un membre de la famille prend contact avec le service parce qu'il s'inquiète pour un proche qu'il soupçonne d'être radicalisé. Dans ce cas, l'**objectif** principal de ces services d'aide est de donner les moyens à la famille d'aider son proche à se désengager. Autrement dit, le but est d'aider les membres de la famille et amis à jouer le rôle de « tuteurs efficaces pour aider la personne à refaire des choix sains », <sup>112</sup>et faciliter ainsi indirectement le processus de sortie. L'intervention peut être individuelle ou collective (groupe de soutien des parents) et utiliser différentes méthodes, le plus souvent une thérapie familiale.

Les objectifs de l'**accompagnement familial** dépendent du contexte et peuvent inclure :

- Proposer une psychoéducation aux proches pour les aider à mieux comprendre le processus de radicalisation en général ainsi que le contexte concret dans lequel a lieu la radicalisation (contexte idéologique, formes de recrutement en ligne et hors ligne, autoradicalisation en ligne, etc.)
- Fournir des informations sur les statuts légaux, le cas échéant (par exemple, si le proche a commis un délit).
- Apporter un soutien psychosocial pour réduire le stress, le sentiment d'impuissance et un possible sentiment de stigmatisation.
- Éviter que le conflit entre les membres de la famille et la personne radicalisée ne dégénère, enseigner des compétences de communication et renforcer la relation entre eux.
- Mobiliser la famille afin d'identifier et d'impliquer des réseaux sociaux positifs afin d'entamer un désengagement et de prévenir la radicalisation.
- Identifier les obstacles sous-jacents qui rendent la famille vulnérable et nuisent au processus d'intervention. Parmi ces obstacles peuvent figurer une dynamique familiale destructrice, des griefs, des problèmes socio-économiques et l'absence d'emploi, d'éducation et de réseaux sociaux.<sup>113</sup>

Il est primordial de communiquer avec le proche radicalisé. Par conséquent, la thérapie inclut généralement un soutien et une éducation psychosociale pour encourager une communication pacifique et renforcer les compétences d'écoute et l'application d'un mode d'éducation autoritaire des enfants. Ce mode d'éducation des enfants favorise un équilibre sain entre le fait d'être sensible aux besoins du jeune radicalisé et, parallèlement, de fixer et maintenir des limites.<sup>114</sup>

Le Competence Centre for Parents on Right-Wing Extremism,<sup>115</sup> situé en Saxe-Anhalt, en Allemagne, propose un soutien psychologique aux parents dont les enfants sont exposés à un risque de radicalisation ou qui ont été radicalisés par des groupes extrémistes de droite. Le but est de faciliter le désengagement et d'éviter que les enfants et les jeunes n'accèdent au milieu de l'extrémisme de droite violent. Le site Web de l'organisation insiste sur le fait que les services sont gratuits, confidentiels et indépendants de l'État.<sup>116</sup>

---

<sup>111</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019.

<sup>112</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019 p.462.

<sup>113</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019.

<sup>114</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019 p.468.

<sup>115</sup> Nom de la pratique en allemand : Kompetenzstelle Eltern und Rechtsextremismus.

<sup>116</sup> Voir <https://www.miteinander-ev.de/kompetenzstelle-eltern-und-rechtsextremismus-ker/>.

Le Centre de conseil Hayat, en Allemagne, propose des services de conseil gratuits et confidentiels dans tout le pays aux familles dont les proches sont exposés à un risque de radicalisation, sont partisans du salafisme ou veulent rejoindre, ou ont rejoint, des mouvements islamistes militants.<sup>117</sup> Le but du service est de soutenir les proches et d'encourager la déradicalisation. Les services de conseil gérés par le VPN en Bavière, à Berlin, en Saxe et en Hesse dispensent ainsi des conseils aux personnes qui ressentent de l'inquiétude.

Les interventions de soutien familial menées par des organisations de la société civile fonctionnent dans un cadre où le **premier contact** est à l'initiative d'une personne inquiète pour un membre de sa famille. Les organisations, par conséquent, font connaître leurs services de différentes façons pour atteindre leurs publics cibles sur Internet et dans les médias locaux, régionaux et nationaux. Les professionnels ont aussi été de plus en plus nombreux à mettre en place une **ligne d'assistance** gratuite servant de première prise de contact. Les lignes d'assistance ont en commun de proposer des conseils gratuits et confidentiels, une évaluation des besoins et d'orienter les personnes vers d'autres professionnels si cela s'avère nécessaire. Certaines lignes d'assistance sont spécialisées dans certains contextes religieux (par exemple aux Pays-Bas et en Allemagne), et d'autres s'intéressent en particulier à l'idéologie (notamment en Suède).

Le Partenariat des communautés marocaines des Pays-Bas, une organisation communautaire,<sup>118</sup> gère une ligne d'assistance nationale destinée aux parents inquiets. Elle leur apporte un soutien et, si nécessaire, les oriente vers des établissements de soin et d'autres organismes.<sup>119</sup> En Suède, la ligne d'assistance nationale Concern Hotline (Orostelefonen) a été créée en 2017 par l'organisation de la société civile Rädta Barnen (Save the Children)<sup>120</sup>. Elle dispense des conseils et oriente les participants vers des organisations partenaires. En Allemagne, plusieurs organisations de la société civile gèrent une ligne d'assistance directe destinée aux extrémistes et à leur entourage familial.

Les **professionnels** concernés par la radicalisation (enseignants, travailleurs sociaux, agents des forces de l'ordre, personnel pénitentiaire et agents de probation) constituent un autre groupe cible important des services d'accompagnement. De nombreuses organisations de la société civile travaillant dans ce domaine proposent leurs conseils pour certains dossiers, organisent des événements promotionnels et assurent la formation des praticiens. Par exemple, outre le soutien à la famille et le travail de sortie, l'organisation de la société civile allemande dispense des conseils dans le cadre de certains dossiers, anime des groupes de discussion et organise des événements informels de constitution de réseau à l'intention du personnel pénitentiaire et de probation.<sup>121</sup> Sur demande, l'organisation anime, pour le personnel pénitentiaire et de probation, des ateliers de formation personnalisés en fonction des besoins spécifiques.

## IV. Domaines et formes de coopération entre les organisations de la société civile et les organismes de l'État dans le travail de sortie

Les organisations de la société civile qui participent au travail de sortie collaborent de plusieurs façons avec des organismes de l'État. Ce chapitre étudie les domaines dans lesquels des organisations de la société civile mettant en œuvre des interventions de sortie autonomes collaborent avec des organismes de l'État. Il

---

<sup>117</sup> Voir <https://hayat-deutschland.de/hayat/>.

<sup>118</sup> Samenwerkingsverband van Marokkaanse Nederlanders, SMN.

<sup>119</sup> Collection de pratiques du RAN : voir [https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/collection-inspiring-practices/ran-practices/smn-helpline\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/collection-inspiring-practices/ran-practices/smn-helpline_en).

<sup>120</sup> Voir <https://www.raddabarnen.se/rad-och-kunskap/foralder/orosteledonen/>.

<sup>121</sup> Voir <https://legato-hamburg.de/>.

décrit certains des principaux domaines et formes de coopération en mettant particulièrement en avant les problèmes rencontrés, les enseignements tirés et les pratiques inspiratrices. Les domaines de coopération suivants sont abordés : (1) formulation de politiques, (2) financement et pérennité, (3) renforcement de capacité et échange de connaissances, (4) transmission des dossiers, (5) gestion des dossiers, (6) réintégration à la sortie de prison, et (7) coopération sur les dossiers susceptibles d'entraîner un risque en termes de sécurité.

## (1) Formulation d'une politique

La coopération entre les organisations de la société civile et le gouvernement est considérée comme une approche souhaitable et efficace dans le cadre du travail de sortie, à l'échelle nationale et au sein de l'UE.<sup>122</sup>

### Pratique inspiratrice

**Exit Sweden, Suède** : l'organisation Exit Sweden a été prise pour exemple dans le plan d'action national du pays (2010-2011). D'après l'ancien directeur, l'organisation a aussi été invitée à contribuer à un comité d'experts convoqué pour trouver des solutions à la radicalisation et à l'extrémisme violent dans le pays.<sup>124</sup> Elle a ainsi pu expliquer aux décideurs prônant la dissolution des organisations racistes qu'une telle mesure ne ferait que les encourager à s'enhardir, comme elle l'a déjà constaté dans le cadre de son travail auprès de participants au travail de sortie et des communautés. Une telle perspective peut être extrêmement utile lorsque des décideurs créent des politiques visant à lutter contre la radicalisation violente.

Cette coopération est essentielle puisque la menace présentée par l'extrémisme violent est fluide et exige que la politique soit modifiée en conséquence. Toutefois, les décideurs sont confrontés à une quantité colossale d'informations sur une multitude de questions. Accorder la priorité à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent implique de faire concurrence à de nombreux autres domaines ou programmes politiques plus urgents et exigeant un financement. Les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle important pour informer la politique et les lois, servir de **mécanismes d'alerte précoce** et façonner l'avenir des interventions de sortie. Par ailleurs, des organisations de la société civile peuvent apporter un précieux retour d'informations sur la **faisabilité technique** des programmes ou projets proposés et sur les conséquences sur le terrain des modifications de la loi proposées.

Il peut être utile d'inviter des organisations de la société civile à présenter leur travail, à prendre contact avec les décideurs, à indiquer leur point de vue sur les événements en cours et à identifier les besoins futurs. Le personnel des organisations de la société civile intervient sur le terrain, c'est-à-dire qu'il connaît et collabore avec les communautés, tissant des relations durables avec elles. Elles sont bien placées pour être parmi les premières à identifier et évaluer les nouvelles menaces potentielles et émergentes, telles que la montée de nouvelles idéologies violentes. Par conséquent, les organisations de la société civile peuvent être les premières à signaler de nouveaux problèmes aux décideurs. Elles sont aussi en mesure d'identifier les ressources qui font défaut aux communautés et que les décideurs pourraient mettre à disposition.

Un des problèmes les plus urgents soulignés par les praticiens des organisations de la société civile, qui mériteraient d'être gérés de façon plus systémique sur un plan politique est le **partage d'informations**. Pour les organisations de la société civile et les organisations des forces de l'ordre, le plus urgent est de mettre en place un cadre politique favorisant un partage d'informations plus simple et plus sûr. Les difficultés juridiques rencontrées diffèrent d'un pays à l'autre et affectent directement la coopération entre les organisations de la société civile et les organismes de l'État. Parmi les autres problèmes mentionnés figurent l'immunité des témoins, les accords relatifs à l'utilisation et à la divulgation des données et le Règlement général sur la protection des données (RGPD). De plus, le recrutement en ligne et les contenus terroristes en ligne constituent une préoccupation plus large.<sup>123</sup>

---

<sup>122</sup> Korn, 2016.

<sup>123</sup> Commission européenne, 2021.

<sup>124</sup> Communication personnelle avec Robert Örell, ancien directeur d'Exit Sweden, le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

## (2) Financement et pérennité

**Un financement stable et durable**, lorsqu'il est disponible, permet aux organisations de la société civile de concentrer leurs efforts sur le développement et l'amélioration de programmes qui viennent en aide aux communautés et à la société dans son ensemble. Malheureusement, de nombreuses organisations de la société civile ont des difficultés à obtenir un financement stable. En raison de la nature du travail qu'il effectue, le personnel intervient souvent en dehors des heures ouvrées habituelles et les tâches qu'il effectue peuvent parfois être éprouvantes physiquement et mentalement. Des horaires de travail difficiles et une faible rémunération peuvent entraîner une importante rotation du personnel.<sup>125</sup> Le travail de sortie étant une entreprise de longue haleine qui exige des connaissances et des compétences spécialisées, perdre des employés expérimentés peut nuire à l'efficacité du travail effectué.

Dans les pays d'Europe, les dons privés suffisent rarement à financer un programme de sortie. La plupart des organisations de la société civile qui mènent un travail de sortie sont **financées en totalité ou en partie par le gouvernement**. Les financements dont elles bénéficient proviennent de différents niveaux de l'État (administration locale ou État, ou, en Allemagne, d'organismes locaux, de l'État et fédéraux (ministère de la justice, sécurité sociale ou protection de l'enfance). Les organisations de la société civile peuvent aussi obtenir des subventions n'émanant pas du gouvernement, notamment des aides de l'UE. Même si le fait que le financement provienne de plusieurs sources peut présenter des avantages, il peut aussi créer des tensions lorsque les priorités du gouvernement sont différentes de celles de la source de financement externe. Pour générer des revenus, certaines organisations de la société civile proposent des services étroitement liés, comme des services de formation et d'éducation, des activités de recherche et des publications.<sup>126</sup>

Il est important de noter qu'une augmentation du financement peut aussi engendrer des contraintes supplémentaires, notamment des formalités administratives, des évaluations externes ou d'autres efforts associés à l'obligation de rendre des comptes. Dans certains cas, ceci peut nuire à la **souplesse du programme**. Comme l'a fait observer un praticien d'une organisation de la société civile, lorsqu'un financement dépend de la fourniture de services spécifiques et ne peut être utilisé à la seule discrétion de l'organisation, la souplesse du programme peut en pâtir et les demandes changeantes des participants peuvent ne pas toujours être satisfaites de façon suffisante.

Par ailleurs, le fait qu'une organisation de la société civile dépende d'un financement de l'État peut nuire l'image qu'elle peut donner en termes de neutralité et d'indépendance vis à vis de l'État. La **transparence** de l'organisation et son obligation à déclarer les subventions reçues vont à l'encontre du principe de **confidentialité**, comme c'est le cas des obligations légales et morales des organisations de la société civile à protéger les données des participants à leurs programmes.<sup>127</sup> Certaines communautés peuvent aussi afficher un certain scepticisme vis à vis des programmes de sortie, et se montrer réticentes à accepter un soutien provenant de programmes financés par le gouvernement. Face à ce problème, il est essentiel de faire preuve de transparence vis à vis du participant au programme et du mécène public.

Le travail de sortie est un travail de longue haleine car l'aide apportée aux participants par les organisations de sortie peut durer des années. La situation est encore plus complexe lorsque les organisations de la société civile survivent grâce à des financements incertains susceptibles de **porter atteinte à leur capacité à planifier leurs activités et à assurer leur sécurité financière à long terme**.<sup>128</sup> Au cours des enquêtes et des entretiens, plusieurs organisations de la société civile ont déclaré avoir des difficultés à assurer leur pérennité. Un praticien d'une organisation de la société civile a indiqué que le financement est l'aspect le

---

<sup>125</sup> Hecker, 2021.

<sup>126</sup> Koehler, 2017a.

<sup>127</sup> Ibid.

<sup>128</sup> Figlestahler & Schau, 2020.

plus important pour les organisations de la société civile si elles veulent espérer mener leurs activités de manière stratégique. Elles ont besoin de s'adapter en permanence pour atteindre les participants / groupes cibles auprès desquels elles interviennent lorsque ce travail ne figure pas dans les priorités politiques du moment.

Un autre praticien a souligné le fait qu'un financement non forfaitaire, plutôt basé sur les heures facturées pour les projets, complique inutilement le travail. Un exemple positif a été cité pour expliquer comment, une fois ce problème soulevé, des modifications ont été apportées pour mieux répondre aux besoins du flux de travail de l'organisation.

La **charge de travail administrative excessive** a aussi été mentionnée par plusieurs organisations de la société civile. Le temps et les efforts consacrés à la signature et au renouvellement de contrats de financement ont été identifiés comme un problème supplémentaire empêchant d'utiliser ce temps et ces efforts directement auprès du public cible.

En outre, en Allemagne, où de nombreuses organisations de la société civile demandent des financements, la **concurrence** qui les oppose peut les inciter à moins coopérer. Pourtant, sur le terrain, les services des organisations de la société civile se complètent souvent efficacement. Elles doivent donc être encouragées à coopérer entre elles.

Parallèlement, bien souvent, les décideurs ne savent pas quels partenaires de la société civile choisir et financer et comment s'assurer qu'ils sont dignes de confiance, crédibles et fiables. L'attribution d'un financement est donc souvent conditionnée à une obligation de rendre des comptes, un aspect qui peut nuire à la souplesse et à l'autonomie des programmes de sortie menés par des organisations de la société civile.

Le processus et les critères de sélection des organisations de la société civile partenaires peuvent varier selon le contexte. **La transparence et l'obligation de rendre des comptes** sont importantes pour les organisations de la société civile. Elles doivent faire preuve de transparence concernant leurs activités et la structure de leurs programmes (sources et utilisation du financement, affiliations, méthodes de travail et expérience).<sup>129</sup> Faire appel à un expert ou à un organisme indépendant pour évaluer le travail de l'organisation peut être une source de référence, mettre en évidence les réalisations et la qualité du travail et clarifier les domaines de compétence. D'après Koehler (2020), « la transparence au niveau des processus, du financement, des hiérarchies et des autres aspects d'un programme est primordiale pour gagner la confiance, non seulement des participants potentiels, mais aussi des soutiens financiers, et du public dans son ensemble, des principaux spécialistes et des collectivités locales, qui sont tous des partenaires indispensables à la mise en œuvre réussie du programme. »<sup>130</sup>

### (3) Renforcement de capacité et échange de connaissances

Le **renforcement de capacité**, « le processus consistant à développer et renforcer les compétences, les instincts, les aptitudes, les processus et les ressources dont ont besoin les organisations et les communautés pour survivre, s'adapter et prospérer dans un monde en rapide mutation »<sup>131</sup>, permet aux organisations de perdurer. Les organismes de l'État sont davantage susceptibles de compter sur un financement stable, mais pourraient avoir besoin d'autres ressources telles que des compétences et des relations avec les communautés locales pour pouvoir être efficaces dans le domaine de la prévention tertiaire de la radicalisation. Lorsque le gouvernement ne possède pas les capacités nécessaires mais a besoin d'aide pour mener des interventions de sortie, il peut faire appel à des organisations de la société

---

<sup>129</sup> Koehler, 2017b.

<sup>130</sup> Koehler, 2020 p.72.

<sup>131</sup> Nations unies, n.d. *Capacity-Building*.

civile possédant les connaissances et l'expérience requises dans les domaines concernés (comme la réintégration des prisonniers libérés, le travail auprès des jeunes, le travail social et humanitaire). Les organisations de la société civile peuvent combler les manques en termes de connaissances et de capacités et compléter les services proposés par les organismes publics. Les praticiens ont indiqué que la collaboration avec les partenaires de l'État est fructueuse lorsque ces derniers considèrent les organisations de la société civile sur un pied d'égalité. Une coopération durable et empreinte de respect est alors envisageable.

En ce qui concerne **la production et le partage de connaissances** dans le domaine de la prévention de la radicalisation, les organisations de la société civile et les organismes de l'État jouent les uns comme les autres un rôle clé. Les organisations de la société civile ayant souvent un champ d'action plus modeste, tant en termes de priorités que de publics cibles, elles deviennent spécialisées dans leur domaine. Leur proximité avec le groupe cible confère aux organisations de la société civile une connaissance plus pratique et adaptée au terrain. Souvent, les organisations de la société civile ont connaissance des tendances de radicalisation bien avant qu'elles n'atteignent les décideurs et les organismes de l'État. Comme l'a indiqué un praticien d'une organisation de la société civile, la « réactivité » est le point fort des organisations de la société civile car elles sont en mesure d'identifier et de nommer rapidement un problème inédit et d'y réagir avec célérité. Par ailleurs, les organisations de la société civile peut apporter un point de vue différent, une approche psychosociale et éducative, à ce qui sinon resterait une perspective purement axée sur la sécurité ou les aspects légaux.

Les organisations de la société civile **partagent leurs connaissances** de différentes façons avec des acteurs tels que des organismes publics, des communautés et des organismes de recherche. Certaines organisations de la société civile ont créé des centres d'expertise et recueillent et diffusent des connaissances de façon systémique (par exemple sous la forme de rapports et de publications). Malheureusement, toutes les organisations de la société civile ne disposent pas d'un personnel suffisant pour rassembler les résultats, les diffuser et les rendre accessibles. Par conséquent, lorsqu'ils mettent en place des programmes de subvention, les financeurs doivent inclure des éléments directs et complémentaires. Ceux-ci permettent de générer et partager les connaissances obtenues et encouragent l'établissement de **réseaux d'échange de connaissances et de pratiques** à l'échelle locale ou nationale. On peut citer en exemple le modèle du RAN au niveau de l'UE ou le National Committee on Religiously Motivated Extremism (BAG ReIEx)<sup>132</sup> à l'échelle nationale en Allemagne. Par ailleurs, rendre les publications en ligne et hors ligne et les sites Web accessibles en anglais aide les praticiens à avoir accès à des informations dans le monde entier et à les échanger.

Une méthode couramment utilisée par les organisations de la société civile pour partager des connaissances consiste à **former les professionnels** susceptibles d'être en contact avec des individus radicalisés dans le cadre de leur activité professionnelle. Plusieurs praticiens d'organisations de la société civile ont observé que certains **travailleurs sociaux** ne sont pas équipés pour intervenir auprès d'anciens extrémistes violents. Craignant de travailler avec eux, ils en viennent à confier leurs dossiers à des collègues ou à ne pas avoir de contacts avec eux. Une meilleure formation et collaboration entre les organisations de la société civile et les organismes de l'État pourraient aider à abattre cet obstacle. À titre d'exemple, dans certains pays comme les Pays-Bas, les travailleurs sociaux qui interviennent dans le domaine de la radicalisation et de l'extrémisme violent ont eu davantage d'opportunités de se former. Ceci a conduit à l'apparition de nombreux fournisseurs de services. En conséquence, il a été nécessaire de mettre en place des normes en matière de formation et de méthodes afin de garantir la qualité du service.

De la même façon, des **agents pénitentiaires et de probation** peuvent avoir des difficultés à travailler avec des délinquants extrémistes violents et avoir intérêt à suivre une formation pour mieux comprendre ce groupe

---

<sup>132</sup> Voir <https://www.bag-relex.de/en/homepage>.



cible et répondre à ses besoins de manière adéquate.<sup>133</sup> Les organisations de la société civile peuvent organiser des formations du personnel et des « formations des formateurs », primordiales dans le contexte des prisons et de la probation, ainsi que dans le cadre des initiatives de réintégration.<sup>134</sup> Ces formations doivent aborder des sujets tels que la sensibilisation, la compréhension, les stratégies de communication, les environnements extrémistes violents, les principes, les compétences culturelles et les approches pratiques. Dans l'idéal, des spécialistes travaillant pour des organismes de l'État ou des secteurs adjacents renforceront leurs connaissances générales en suivant des formations avancées sur la radicalisation et le renoncement.<sup>135</sup> Plusieurs organisations de la société civile proposent aux professionnels de les former aussi à la prévention primaire et secondaire de la radicalisation.

La **formation des formateurs** et une bonne connaissance de la communauté au sens large sont utiles sur le plan de la sensibilisation et pour être en mesure de déceler les premiers signes de radicalisation.<sup>136</sup> Il peut être intéressant que les **acteurs et élus locaux** aient accès à des conseils et à des formations en ligne.<sup>137</sup>

Pour conclure, les organisations de la société civile et les organismes publics peuvent mettre en commun leurs connaissances et profiter de leurs compétences mutuelles. Tous possèdent leurs propres atouts et sont complémentaires. De manière générale, les organismes publics ont tendance à acquérir et traiter les connaissances en utilisant des processus plus systématiques (par exemple, lors de symposiums et par le biais d'études longitudinales ou de grande envergure), mais aussi plus lents. Par exemple, ils peuvent posséder les ressources nécessaires pour mettre en place un département de recherche, collaborer avec les universités ou recruter des évaluateurs. De leur côté, les organisations de la société civile ont un personnel plus réduit, travaillent « sur le terrain », de façon indépendante, et sont en mesure de générer et diffuser des connaissances plus rapidement, mais souvent avec une portée plus modeste. La plupart des organisations de la société civile proposent des formations pratiques à différents corps de métier, en matière de sensibilisation et de développement de compétences pour la prévention primaire, secondaire et tertiaire.

### Exemple de pratiques inspiratrices

**Federal Office for Migration and Refugees (BAMF, Bundesamts für Migration und Flüchtlinge), Allemagne** : un réseau allemand dédié au partage de connaissances, a publié le document [Standards in counselling for the social environment of \(potentially\) radicalised Islamist individuals](#), qui propose des classifications et des normes applicables aux approches d'aide utilisées avec les extrémistes islamistes violents.

**Journal Exit-Deutschland, Allemagne** :<sup>138</sup> En 2008, Exit Germany a publié une revue complète de manière régulière dans le but de promouvoir l'échange de connaissances interdisciplinaires entre universitaires et praticiens dans les domaines de la déradicalisation, de l'extrémisme et de la culture démocratique. La revue se présente en deux parties : une partie théorique/scientifique dans laquelle des universitaires et des chercheurs publient leurs travaux et une autre dans laquelle les praticiens de première ligne sont invités à partager leur expérience. La revue encourage aussi des extrémistes violents repentis à réfléchir à ce qu'ils ont vécu, souvent au travers d'une intervention biographique/narrative proposée par l'organisation de la société civile.

**Landelijk Steunpunt Extremisme (LSE), Pays-Bas** : LSE a créé un centre d'expertise et axé ses activités sur la collecte et la diffusion des connaissances, ainsi que sur la fourniture de services de pointe à d'autres institutions. L'expérience et les connaissances acquises par le centre tout au long de

<sup>133</sup> Williams, 2016 ; Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.

<sup>134</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.

<sup>135</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.

<sup>136</sup> Koehler, 2017a.

<sup>137</sup> Commission européenne, 2021.

<sup>138</sup> Voir <https://journal-exit.de/jahresbericht-2021/>.

ses années d'activité nourrissent la recherche et la pratique et contribuent ainsi au développement d'une approche méthodologique complète.

### **Fryshuset, Suède : Exemple de constitution d'un réseau de coopération :**

L'organisation de la société civile suédoise Fryshuset, qui accueille Exit Sweden, a mené à bien un projet de trois ans consistant à réunir des connaissances auprès des praticiens travaillant auprès de différents groupes extrémistes (extrémistes violents, gangs, sectes, hooligans et autres groupes destructeurs). Un pan du projet était consacré à la mise en place d'une coopération entre l'organisation de la société civile et les différentes parties prenantes impliquées dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, notamment pour encourager le désengagement de ses participants. Parmi les parties prenantes concernées figuraient des autorités et des organismes publics, des acteurs du privé et d'autres organisations de la société civile. Un réseau a été constitué et des réunions ont été organisées tous les deux mois afin de renforcer les connaissances communes et faciliter l'établissement de contacts entre les organisations participantes, les institutions et les agences. Les réunions ont été organisées sur des thématiques spécifiques et sur des sujets d'actualité. Ces réunions ont été l'occasion d'assister à des présentations thématiques, des projections, des représentations théâtrales et des présentations de pratiques inspiratrices. Entre 25 et 70 participants y ont assisté. Les événements et réunions du réseau ont favorisé l'établissement de relations informelles et de liens. En abordant et en examinant différents sujets à travers l'expérience des participants, ces derniers ont pu partager et mener une réflexion sur leurs approches professionnelles et institutionnelles et sur leur compréhension. Une base de connaissances commune a ainsi pu être constituée. Ceci a aidé le groupe à découvrir le mode de fonctionnement des autres institutions et organisations, le cadre d'intervention des différents acteurs et les opportunités et ressources disponibles. Des relations professionnelles ont ainsi été mises en place. Les participants ont ainsi pu plus facilement se contacter pour avoir des conseils ou collaborer dans le cadre de dossiers précis. Les différents partenaires ont amélioré leur compréhension des institutions.

## (4) Transmission d'un dossier à un autre professionnel

**Les organisations de la société civile intervenant en milieu ouvert** peuvent coopérer avec des organismes publics très divers. Des participants aux programmes de sortie sont souvent adressés à des organismes publics et réciproquement afin qu'ils puissent accéder à certains services. Dans de nombreux contextes, cette coopération est mise en place au cas par cas, c'est-à-dire qu'il n'existe aucun système ou plateforme dédié spécialement prévu à cet effet. La coordination du travail est mise en place en fonction des besoins de chaque dossier, au fur et à mesure qu'ils apparaissent. Naturellement, au fil du temps, des relations professionnelles et des réseaux sont souvent mis en place, bénéficiant des expériences de collaboration antérieures qui peuvent faciliter l'établissement de relations de travail.

Des dossiers peuvent être adressés aux organisations de la société civile par différents acteurs du service public, tels qu'agents des forces de l'ordre ou agents pénitentiaires et de probation. Dans certains cas, le procureur oriente vers ces services une personne ayant commis un délit pénal. Dans d'autres cas, des écoles, des municipalités, des organismes sociaux et d'aide ainsi que des prestataires de santé mentale déterminent qu'une aide est nécessaire et orientent la personne vers le service adéquat.

Les organisations de la société civile peuvent aussi adresser les personnes à des services de l'État. Le responsable du dossier est chargé d'évaluer les besoins du participant et de trouver des prestataires externes susceptibles de fournir les services que l'organisation ne peut proposer en interne. Le responsable du dossier aide à faire la liaison avec les fournisseurs publics et supervise le processus. Les organismes de l'État sont bien armés pour fournir des services de réintégration fonctionnelle. Les organismes sociaux aident à organiser l'aide financière et à l'hébergement. Les organismes de soins de santé mentale aident à traiter les addictions et les traumatismes, ainsi qu'à évaluer et gérer les autres besoins éventuels en matière

de santé mentale. Les agences pour l'emploi et les organismes de formation font leur possible pour que les participants puissent avoir un emploi.

Afin de faciliter la transmission des dossiers, les organismes public doivent être informés des services proposés par l'organisation de la société civile. Pour cela, les organisations de la société civile peuvent utiliser différentes stratégies, notamment en communiquant sur le problème rencontré, sur leur expertise et en se forgeant une réputation irréprochable. Une autre stratégie consiste à approcher les organismes publics concernés et à nouer des relations de qualité avec eux. Une meilleure connaissance de leurs rôles, de leur expertise, de leurs ressources et de leurs modes opératoires respectifs leur permettra de coopérer dans de meilleures conditions. Il est primordial que les parties communiquent et que leurs attentes soient claires. Il convient aussi d'aider les organismes de l'État à comprendre en quoi consiste le travail de sortie ainsi que les rôles de chacun dans les processus de sortie des participants.

Même lorsqu'une coopération spécifique est en place, il est important qu'un **mandat** soit accordé à l'organisation de la société civile par l'organisme public, stipulant que le travail de sortie lui est confié. Par exemple, si un détenu contacte l'organisation de la société civile afin de bénéficier d'une aide au travail de sortie, ou si son dossier est adressé à l'organisation par le personnel pénitentiaire, l'organisation doit se voir accorder l'accès au client ainsi qu'un mandat l'autorisant à travailler avec lui en prison. Le manque de connaissance ou de compréhension du travail effectué par l'organisation de la société peut nuire à son efficacité. Un praticien a donné l'exemple suivant : les représentants de l'organisation de la société civile devaient rendre visite au détenu le week-end, pendant le temps dédié aux visites des familles car la prison n'avait encore jamais travaillé avec des organisations de la société civile ou n'avait aucun protocole en place. Informer le personnel pénitentiaire du travail effectué par l'organisation de la société civile et mettre en place une relation de travail peut aider à surmonter ces obstacles.

Plusieurs praticiens de la société civile ont souligné le fait que coopérer avec les organismes publics locaux peut s'avérer difficile lorsque le personnel change sans cesse. La coopération se trouve affectée même lorsque les employés d'un organisme changent de poste, ce qu'ils sont amenés à faire au cours de leur carrière. Mettre en place de bonnes **relations et un climat de confiance** entre une organisation de la société civile et un contact au sein d'un organisme public prend des mois, voire des années. Lorsqu'un nouvel employé arrive à un poste, les connaissances et le temps déjà investis dans la coopération peuvent être en partie perdus. Les praticiens ont aussi fait remarquer que le facteur humain est important pour la collaboration. Si les processus peuvent être mis par écrit, amener une personne à comprendre les besoins d'un extrémiste violent repenté exige de faire preuve d'ouverture d'esprit et de mettre en place un dialogue entre les organisations. Par ailleurs, organisations de la société civile n'ont pas les mêmes limites que les organismes publics et la frustration peut être importante si les formalités administratives sont nombreuses et si les choses avancent lentement.

### (5) Gestion de dossier

**Les programmes de sortie menés par des organisations de la société civile et spécialement conçus pour être mis en place dans le cadre du système de justice pénale** ont généralement déjà obtenu de la part des organismes de l'État concernés les autorisations nécessaires aux activités de sortie. En outre, plusieurs interventions de la société civile sont devenues un élément à part entière de l'infrastructure pénitentiaire et/ou de probation dédiée à l'échange de connaissances sur les dossiers, participant même aux processus de prise de décision et à la gestion des dossiers. Par conséquent, la coopération entre les organisations de la société civile et les établissements pénitentiaires et de probation est souvent étroite et peut revêtir un caractère plus systémique. Dans le cadre d'une **coopération au cas par cas**, des canaux de communication, des protocoles et des réseaux professionnels sont en place entre les organisations concernées pour échanger des informations et des services. Lorsqu'une coopération encore plus étroite et systémique est en place, des équipes multidisciplinaires travaillent ensemble pour évaluer et gérer les

dossiers. Dans le cadre d'une **coopération interinstitutionnelle**, les représentants de l'organisation de la société civile en charge du travail de sortie collaborent avec les services de sécurité, le personnel pénitentiaire et de probation, les psychologues des prisons et les travailleurs sociaux pour cartographier les risques et les besoins des participants. Ils prennent des décisions ensemble pour limiter les risques et faciliter la réadaptation et la réintégration.

La différence entre un ensemble de liens mutuels unissant des organisations et une coopération interinstitutionnelle est que, dans ce dernier cas, les partenaires bénéficient d'un contact commun, d'un effort coordonné et d'un cadre de coopération permettant d'évaluer un cas et de décider du mode d'intervention.<sup>139</sup> En pratique, le travail interinstitutionnel peut impliquer de participer à des réunions régulières telles que des conférences sur les dossiers ou des tables rondes. Les **conférences sur les dossiers** servent de plateformes de gestion interinstitutionnelle des cas. Organisées régulièrement, elles réunissent tous les professionnels travaillant sur un dossier.

Un des avantages du travail interinstitutionnel est la possibilité de discuter d'un dossier de différents points de vue, un facteur qui peut améliorer la qualité du diagnostic et permettre d'arriver à de meilleures solutions.<sup>140</sup> Dans ce cadre interinstitutionnel, l'organisation de la société civile apporte ses connaissances, son expertise et ses compétences auprès des délinquants extrémistes violents, pour favoriser leur désengagement, leur déradicalisation et leur réintégration. Elle apporte une perspective psychosociale et éducative pouvant être complémentaire à une approche purement axée sur la sécurité. Dans certains cas, la personne en charge du dossier dans l'organisation est celle qui a le plus de contacts avec le participant au programme. Il peut donc lui revenir d'organiser les conférences sur le dossier.

La coopération interinstitutionnelle, toutefois, présente son lot de difficultés. Elle exige que certaines conditions soient réunies, comme un cadre structurel et légal et des mécanismes efficaces de collaboration et de confiance entre les différentes organisations. Les organisations et professions qui participent au travail interinstitutionnel ont des priorités différentes (sécurité/réintégration) qui sont parfois divergentes. Par conséquent, il est important de **clarifier les rôles, les compétences et les attentes** de chaque organisation. Comprendre la contribution et les limites de chaque organisation rend le travail plus efficace et pose les bases nécessaires à une relation de confiance. Les praticiens considèrent qu'il est essentiel de fonder les relations entre les professionnels sur le respect mutuel et la **confiance**.

Le **partage d'informations** est un autre domaine important dans lequel des difficultés peuvent apparaître. Des cadres légaux clairs dédiés au partage d'informations entre les organismes de l'État et les organisations de la société civile sont nécessaires pour que tous les acteurs possèdent toutes les informations dont ils ont besoin pour faire leur travail, ainsi que la protection juridique requise pour intervenir dans un contexte sensible.<sup>141</sup> Les praticiens des organisations de la société civile considèrent qu'il est important de respecter la vie privée des participants. « Dans certains cas, les autorités chargées de la sécurité peuvent demander plus d'informations qu'il n'est possible de leur communiquer »<sup>142</sup>, ce qui peut s'avérer particulièrement délicat lorsque des informations sensibles sont abordées. Parfois, la méthode utilisée peut consister à impliquer le participant dans la coopération, soit en le faisant assister aux réunions, soit en lui demandant l'autorisation de partager des informations sensibles. De cette manière, ses points de vue sont à coup sûr entendus et sa participation et sa coopération ont plus de chances d'être prises en compte dans le processus. Les praticiens ont aussi souligné l'importance d'étudier comment les réglementations de protection des données (telles que le RGPD) sont appliquées dans le travail de sortie. Les praticiens doivent aussi être clairs quant à leurs

---

<sup>139</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016 ; Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019.

<sup>140</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.

<sup>141</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2020a.

<sup>142</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2020b p.3.

responsabilités légales concernant la divulgation d'informations (quels types de données doivent être partagés et dans quelles circonstances).

### Pratiques inspiratrices : conférences sur les dossiers

**Violence Prevention Network (VPN), Allemagne** : des conférences interinstitutionnelles sur les dossiers sont organisées dans le cadre carcéral et en dehors (dans ce dernier cas, l'organisation de la société civile collabore avec des municipalités). Dans les deux contextes, tous les professionnels travaillant sur un dossier participent aux réunions. Les conférences sur les dossiers sont organisées pour déterminer si une personne présente un danger, par exemple, ou pour déterminer et suivre les progrès effectués dans le cadre d'un ensemble de mesures d'intervention afin de faciliter la réadaptation et la réintégration de la personne. Dans certains contextes, c'est l'organisation de la société civile qui organise les conférences sur les dossiers, dans d'autres, ce sont les services de sécurité ou la prison qui en prennent l'initiative. Le membre de l'organisation de la société civile en charge du dossier peut le soumettre lors de la conférence en protégeant l'anonymat de la personne concernée. L'identité n'est divulguée que si l'équipe arrive à la conclusion que la personne en question présente une menace. Ces conférences et ces équipes ont pour avantages que les rôles et les responsabilités (qui fait quoi) sont clairement définis et que les accords sont conclus en concertation en tenant compte des points de vue de tous les professionnels. Le responsable du dossier discute des objectifs de la conférence avec la personne, qui participe à sa préparation. Ce mode de fonctionnement garantit une certaine transparence tout en donnant la possibilité aux personnes concernées par le travail de sortie de réfléchir à leurs actes en bénéficiant de plusieurs perspectives.

## (6) Réintégration après la libération

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, le nombre de détenus terroristes et extrémistes violents libérés augmentera dans les années à venir. Cela signifie que, dans de nombreux pays, les services de probation et de réintégration après libération doivent être gérés à un niveau plus systémique. La Commission européenne est consciente de ce problème. En 2021, elle a insisté sur le fait que les États membres devaient améliorer la continuité des services dans le continuum prison/sortie.<sup>143</sup> Les efforts doivent être concentrés sur la continuité dans le partage d'informations, l'évaluation des risques et la fourniture de services de réadaptation et de réintégration.

Concernant le risque de récidive, la première année qui suit la sortie de prison est décisive.<sup>144</sup> C'est la raison pour laquelle il est extrêmement important d'être **particulièrement vigilant** au cours de cette période, en particulier pendant les trois premiers mois de transition. « Même des erreurs de communication ou des omissions apparemment mineures peuvent avoir de graves conséquences. Par exemple, libérer une personne le vendredi après-midi, en oubliant que de nombreux soutiens ne seront pas disponibles avant le lundi pourrait conduire l'individu à se tourner vers le réseau extrémiste qui était le sien avant son incarcération pour obtenir de l'aide. Pour prévenir ces velléités, les agents de probation, travailleurs sociaux et spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent gérant le processus de réadaptation doivent être disponibles 24h/24 et 7 jours/7. Même si tout se passe comme prévu, les premières heures ou les premiers jours sont les cruciaux, car les individus sont particulièrement vulnérables. »<sup>145</sup> La réussite de la transition dépend largement des préparatifs effectués en prison. Les principaux aspects de ce processus

---

<sup>143</sup> Commission européenne, 2021.

<sup>144</sup> Renard, 2020.

<sup>145</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2020a p. 68.

incluent un partage d'informations interinstitutionnel efficace, l'instauration d'un climat de confiance avec le délinquant et l'implication de toutes les parties prenantes au processus.

Comme indiqué dans le Chapitre III, plusieurs organisations de la société civile se concentrent sur la préparation de la libération et la réintégration qui suit. Un des avantages du travail mené par les organisations de la société civile dans ce domaine est que leur souplesse opérationnelle leur permet de suivre le délinquant tout au long de son parcours institutionnel (de la prison à sa libération). De par leur structure organisationnelle plus réduite, les organisations de la société civile peuvent agir rapidement sans avoir à se soumettre à des formalités administratives complexes. Elles sont notamment **disponibles** à des heures inhabituelles et sont en mesure d'apporter un soutien intensif si nécessaire. Les employés de la société civile travaillent souvent le soir et le week-end pour soutenir les participants pendant les périodes sensibles.<sup>146</sup> Ils peuvent aussi souvent consacrer plus de temps à l'établissement d'une relation avec le détenu que les agents de probation employés par l'État. Un **lien personnel** entre la personne en charge du dossier et le participant contribue de façon majeure à ce que celui-ci reste impliqué. Cette relation personnelle permet de déceler les changements de comportement les plus minimes susceptibles de trahir un risque de réengagement.

Les organisations de la société civile présentent aussi certains avantages dans le domaine de la réintégration sociale. Étant donné qu'elles sont impliquées dans les **communautés directement concernées**, elles y ont accès et peuvent les amener à coopérer. Elles sont bien placées pour impliquer toutes les parties prenantes, y compris des membres importants de l'entourage familial, dans le processus de planification de la libération et de la libération, afin de mettre en place des solutions durables. Les employés des organisations de la société civile sont aussi préparés à apporter une **aide pratique**, par exemple dans le domaine du transport et du logement, et au niveau des formalités à effectuer. Dans certains contextes, le seul **point de contact stable** est l'employé de l'organisation de la société civile qui intervient tout au long du continuum prison/probation (voir les modèles de mise en œuvre de Type C et D présentés dans la Figure 3).

Parallèlement à cette aide intensive, les programmes menés par des organisations de la société civile sont conçus pour apporter un **soutien à long terme**, durant entre un et deux ans voire plus. Lorsque le participant s'habitue à sa vie en liberté, la fréquence des contacts diminue progressivement. Les employés restent toutefois disponibles à long terme afin que la personne puisse les joindre pendant les périodes délicates. Les difficultés personnelles (telles que conflits familiaux, pertes et problèmes financiers) peuvent inciter la personne à retomber dans ses travers et à faire appel à ses anciens réseaux pour s'en sortir. À ce stade, l'intervention a pour objectif de renforcer sa résilience. Ce type de disponibilité est souvent impossible à obtenir de la part de fonctionnaires.

Au cours de cette phase, des difficultés peuvent être rencontrées au niveau de la coopération interinstitutionnelle. Parfois, le **flux d'informations** entre l'administration pénitentiaire et l'organisation de la société civile est perturbé.<sup>147</sup> Une organisation de la société civile a indiqué obtenir très peu d'informations sur le détenu libéré du fait que la plupart des informations pénitentiaires sont confidentielles. Certains employés d'organisations de la société civile ont indiqué préférer travailler de cette façon, sans préjugé ou surcharge d'informations sur les personnes dont elles s'occupent.<sup>148</sup> D'autres préfèrent disposer d'informations afin de pouvoir personnaliser leur intervention dès le départ. D'autre part, des protocoles clairs doivent être mis en place concernant la gestion des risques (comme indiqué dans la section suivante).

---

<sup>146</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2020a.

<sup>147</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2022.

<sup>148</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2022.

## (7) Coopération sur des dossiers pouvant présenter un risque en termes de sécurité

La coopération autour des dossiers présentant un risque pour la sécurité constitue un des domaines les plus sensibles et délicats du travail de sortie. La collaboration entre les organisations de la société civile et les organismes du secteur de la sécurité peut être à l'initiative de n'importe laquelle des parties lorsque des problèmes de sécurité sont identifiés. Les organisations de la société civile ne sont pas équipées pour agir dans le domaine de la sécurité. Par conséquent, lorsqu'elles identifient un risque en matière de sécurité, elles en font part à l'autorité compétente. Elles peuvent se tourner vers les organismes publics compétents lorsqu'elles craignent que la personne dont elles s'occupent présente un danger pour elle-même (si des représailles de la part de membres de son ancien groupe extrémiste sont envisagées) ou pour la sécurité d'autrui.

Par ailleurs, l'**évaluation du risque** est intégrée au travail de sortie et de réadaptation des organismes de l'État et des organisations de la société civile. Toutefois, toutes les organisations n'utilisent pas les mêmes outils d'évaluation des risques et les objectifs de leurs processus d'évaluation peuvent aussi différer dans le sens où ils peuvent être axés exclusivement sur la sécurité ou porter sur la réintégration dans son ensemble. Il est, par conséquent, essentiel que les organisations qui collaborent créent un langage et une compréhension communs de ce qu'impliquent les processus d'évaluation et des mesures utilisées.

Du point de vue de la sécurité, un autre aspect important est la **période qui suit la libération**, en particulier lorsqu'un ancien détenu est considéré comme présentant un risque élevé de récidive. Dans ce cas, les autorités doivent surveiller la personne plus étroitement et peuvent demander aux organisations de la société civile de leur fournir des informations sur ses progrès ou ses activités. Ceci peut aller à l'encontre des principes de protection des données et de respect de vie privé du participant. Les services de sécurité et les organisations de la société civile doivent mettre en place des cadres de coopération clairs et indiquer explicitement leurs attentes concernant le type d'informations devant être partagées et dans quelles conditions. Du point de vue du participant au travail de sortie, la coopération ou la simple impression d'une collaboration avec les forces de l'ordre ou les services de renseignement peut altérer sa confiance envers l'organisation. Il existe aussi un risque que celle-ci perde sa crédibilité et se mette à dos la population qu'elle cible et qu'elle est censée aider. La transparence est donc importante pour les participants et pour les organismes publics. Les participants au programme doivent comprendre le cadre légal dans lequel intervient l'organisation de la société civile (c'est-à-dire dans quelles conditions elle a l'obligation légale de procéder à un signalement).

La resocialisation et la réintégration des **combattants terroristes étrangers rapatriés** reposent sur des interactions complexes entre différents facteurs liés aux organismes de l'État, aux organisations de la société civile et à l'entourage familial. Les facteurs identifiés comme décisifs pour prétendre répondre aux besoins de ce public cible, tout en prenant en compte les questions de sécurité, sont le partage d'informations avec tous les acteurs concernés (par exemple les menaces potentielles pour la sécurité nationale) et l'implication des familles dans le retour des combattants, à toutes les étapes, lorsque cela s'avère nécessaire.<sup>149</sup> Des praticiens ont observé que « lorsque des mineurs sont impliqués, il existe un risque élevé que les parents adoptent un comportement trompeur, par exemple pour éviter de perdre la garde de leur enfant. »<sup>150</sup> Dans de telles situations, il est donc primordial de réaliser une évaluation minutieuse. Des conflits peuvent apparaître entre différentes organisations (services pour la jeunesse et organismes des forces de l'ordre) quant aux informations devant être communiquées. Il arrive donc que des organisations soient réticentes à

---

<sup>149</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2020b.

<sup>150</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2020b p.4.

coopérer.<sup>151</sup> « La question de la sensibilité des données devrait être discutée en profondeur entre tous les acteurs impliqués dans la gestion des rapatriés (...). »<sup>152</sup>

### V. Recommandations à l'intention des décideurs, des organismes de l'État et des organisations de la société civile

En conclusion, les organisations de la société civile assument plusieurs rôles et fonctions dans le travail de sortie mené en Europe. Elles peuvent combler les manques en termes de connaissances et de capacités que les acteurs du gouvernement ne peuvent fournir et apporter une aide à des publics cibles qui sinon, ne recevraient aucun soutien. Elles ont accumulé des connaissances, une expertise et des compétences dans le cadre de leurs interventions auprès d'extrémistes violents et de personnes exprimant des craintes. Les organisations de la société civile fournissent des services de sortie dans le cadre du système de justice pénale et dans la société en utilisant différentes approches et méthodes. Leur indépendance vis à vis du gouvernement renforce leur crédibilité et leur légitimité aux yeux de leurs publics cibles et encourage l'instauration d'un climat de confiance au sein des communautés affectées. En raison de leur structure organisationnelle plus modeste, les organisations de la société civile bénéficient d'une importante souplesse opérationnelle et sont extrêmement disponibles. Elles sont donc en mesure d'apporter une aide intensive durant les périodes délicates. De nombreuses interventions pilotées par des organisations de la société civile sont conçues pour apporter un soutien continu sur une longue période.

Le précédent chapitre a résumé les difficultés, les enseignements tirés et les pratiques inspiratrices en relation avec la coopération entre les organisations de la société civile et les organismes de l'État dans le travail de sortie. À partir de ce travail, les recommandations suivantes peuvent être adressées aux décideurs, organismes de l'État et organisations de la société civile.

#### Recommandations à l'attention des décideurs

##### Coopération avec les organisations de la société civile en matière de formulation d'une politique

- Encouragez le développement de normes de qualité professionnelles pour le travail de sortie, dont des principes universels fondamentaux tels que la confidentialité, le renforcement des relations et de la confiance, la transparence, la philosophie centrale, les méthodes et étapes du processus de conseil, la protection et la confidentialité des données, les compétences et le professionnalisme des praticiens du travail de sortie, l'assurance qualité et la supervision.
- Assurez-vous d'impliquer les organisations de la société civile et les praticiens de première ligne adéquats lorsque vous créez ou examinez une stratégie nationale ou un plan d'action dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
- Financez des recherches et des études sur le terrain afin d'identifier les nouvelles menaces et tendances susceptibles d'apporter un nouvel éclairage sur la politique.<sup>153</sup>

---

<sup>151</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2020b.

<sup>152</sup> Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2020b p.3.

<sup>153</sup> Voir en particulier l'Ankara Memorandum on Good Practices for a Multi-Sectoral Approach to Countering Violent Extremism, Good Practice 2 (2013) ainsi que l'Abu Dhabi Memorandum on Good Practices for Education and Countering Violent Extremism (2014), Good Practice 5.



- Mettez en place un cadre légal clair pour le partage d'informations entre les différents acteurs gérant les cas de sortie, sur la base de mandats clairement définis.
- Rédigez des consignes relatives à l'application des règlements de protection des données (tels que le RGPD) au travail de sortie.
- Travaillez avec RAN Policy Support pour obtenir une aide à la mise en œuvre des principales politiques au niveau de l'UE.<sup>154</sup>
- Assurez-vous d'inclure dans le cadre politique un financement durable et souple des organisations de la société civiles impliquées dans le travail de sortie, en trouvant le juste équilibre entre obligation de rendre des comptes et autonomie.
- Encouragez les organisations de la société civile à satisfaire les critères de base en termes de transparence. Signalez clairement aux organisations de la société civile leur obligation de rendre des comptes pour garantir transparence et professionnalisme.

### Coopération avec les organisations de la société civiles sur le financement et la durabilité

- Assurez un financement stable et durable aux organisations de la société civile fournissant un travail de sortie.
- Allégez les formalités administratives à effectuer par les organisations de la société civile pour demander et gérer les subventions.
- Lorsque vous accordez un financement, autorisez une certaine souplesse au niveau du budget afin que l'organisation de la société civile puisse adapter son travail à la réalité du terrain en cas de changements au niveau des publics cibles et de leurs besoins.
- Lorsque vous mettez en place des subventions, prévoyez des sources supplémentaires pour générer et partager les connaissances obtenues.
- Lorsque vous élaborez des subventions, encouragez les organisations de la société civile à collaborer entre elles : leurs activités peuvent être complémentaires.

### Coopération avec les organisations de la société civile en matière de renforcement des capacités

- Évaluez les capacités et ressources de l'État, et identifiez les manques à combler. Déterminez si les organisations de la société civile peuvent répondre à ces besoins.
- Lorsque vous mettez en place des partenariats au niveau du travail de sortie, identifiez et renforcez les structures et organisations en place pour économiser du temps et des ressources.
- Lorsque vous mettez en place des partenariats au niveau du travail de sortie, créez des normes et des exigences structurelles pour évaluer des partenaires potentiels parmi les organisations de la société civile. Mettez en place des procédures de contrôle basiques et transparentes.
- Si aucune organisation de la société civile n'a d'expérience dans le travail de sortie, envisagez d'en former une qui posséderait déjà de l'expérience dans des domaines adjacents (travail auprès des jeunes, réintégration des délinquants, travail social, travail humanitaire, etc.).

### Coopération avec les organisations de la société civile en matière d'échange de connaissances

- Créez des plateformes d'échange de connaissances entre les organisations de la société civile, les organismes de l'État et les décideurs.
- Financez des efforts de création et de diffusion des connaissances afin de mettre en place davantage de programmes fondés sur des preuves.
- Restez en contact avec les organisations de la société civile et les organismes de l'État pour vous tenir informé des nouveaux développements sur le terrain. Invitez-les à présenter leur travail.
- Participez à des réunions de groupe de travail thématiques, à des webinaires et à de nouvelles formes de collaboration (programmes d'échange de praticiens).<sup>155</sup>

---

<sup>154</sup> Commission européenne, n.d. RAN Policy Support.

<sup>155</sup> Commission européenne, 2021, *Strategic orientations on a coordinated EU approach to prevention of radicalisation for 2021*.

### Coopération avec les organisations de la société civile en matière de transmission et de gestion des dossiers et de traitement des cas susceptibles de présenter un danger

- Supervisez les réglementations et les protocoles régissant le partage d'informations entre les organismes publics, les parties prenantes et les organisations de la société civile.
- Mettez en place des systèmes ou plateformes de coopération entre les organisations de la société civile et les organismes de l'État. Fournissez le cadre structurel et légal nécessaire à la coopération interinstitutionnelle et à la transmission des dossiers.

## Conseils adressés aux organismes de l'État

### Coopération avec les organisations de la société civile en matière de renforcement des capacités

- Lorsque c'est possible, impliquez des organisations de la société civile dans le développement de politiques ou de programmes : examinez les capacités dont ils disposent et les programmes dont elles ont besoin pour participer ou coopérer avec le programme.
- Élaborez des normes d'évaluation pour déterminer quelles organisations de la société civile présentent le profil adapté à la collaboration. Évaluez les organisations qui pourraient être partenaires en fonction de leur capacité, de leurs membres et du financement, ainsi que de leur transparence et crédibilité.
- Lorsque vous coopérez avec des organisations de la société civile dans le travail de sortie, faites preuve de transparence : identifiez clairement les objectifs de l'intervention, le public cible et les services proposés. Définissez les domaines de capacité, comme le pilotage et le développement, le personnel et l'assurance qualité.<sup>156</sup>
- Trouvez les points d'entrée de la communauté pour fournir des informations sur les besoins et ressources de chaque communauté et renforcer ainsi les capacités pour pouvoir les satisfaire.
- Encouragez le développement des principes universels fondamentaux de la coopération, dont des aspects tels que la confidentialité, le renforcement des relations et de la confiance, la transparence, la sécurité et la sûreté, les obligations éthiques et légales, la protection des données et la confidentialité, l'assurance qualité.

### Coopération avec les organisations de la société civile en matière d'échange de connaissances et de renforcement des relations

- Assurez-vous que les organismes publics connaissent les organisations de la société civile qui interviennent sur le terrain et acceptent de travailler avec elles. Encouragez des relations entre agences qui transcendent les relations individuelles afin d'éviter de perdre des connaissances lorsque des personnes changent d'emploi.
- Encouragez le dialogue et organisez des rencontres en face à face et des événements de constitution de réseau qui favorisent les relations entre organisations de la société civile et les fonctionnaires impliqués dans le travail de sortie (personnel pénitentiaire, travailleurs sociaux et éducateurs).
- Demandez à des organisations de la société civile de former le personnel pour mieux faire connaître les processus de radicalisation et aider à les comprendre. Demandez à des organisations de la société civile travaillant auprès des extrémistes violents de développer des connaissances et des compétences sur la façon de travailler efficacement avec ces groupes.

---

<sup>156</sup> Koehler, 2020.

### Coopération avec les organisations de la société civile en matière de transmission des dossiers

- Déterminez quelles organisations de la société civile peuvent accepter des dossiers de la part d'organismes publics (police, prison, probation et municipalités) lorsqu'un travail de sortie est nécessaire et tenez les employés informés. Établissez des points de contact et des canaux d'informations pour faciliter les transmissions de dossiers d'extrémistes violents à des organisations de la société civile.
- Accordez des mandats aux organisations de la société civile et autorisez-les à accéder aux personnes concernées par le travail de sortie afin qu'elles puissent collaborer avec les organismes de l'État (police, prison, probation et municipalités).
- Maintenez des partenariats actifs avec des organisations de la société civile proposant des services de sortie afin de veiller à la continuité de la collaboration et de la transmission des dossiers.

### Coopération avec les organisations de la société civile en matière de gestion des dossiers dans un environnement de collaboration interinstitutionnelle

- Clarifiez les rôles, les compétences, les attentes et les contributions de chaque acteur participant à la gestion interinstitutionnelle des dossiers.
- Accordez aux partenaires le temps et l'espace dont ils ont besoin pour apprendre à se connaître et se familiariser avec leurs activités respectives afin de favoriser des relations plus solides et un climat de confiance.
- Mettez en place des plateformes, des canaux de communication, des protocoles et des réseaux professionnels qui serviront de base à la gestion interinstitutionnelle des dossiers.
- Faites le nécessaire pour que tous les praticiens (organisation de la société civile et fonctionnaires) travaillant sur le même dossier puissent assister aux réunions régulières (notamment aux conférences sur les dossiers).
- Formulez des directives claires et des routines sur le partage d'informations entre les partenaires pour qu'ils puissent collaborer efficacement et en respectant la vie privée du participant au programme. Veillez à ce que les informations soient collectées de manière éthique et dans le respect des normes.
- Synchronisez les évaluations des risques et des besoins réalisées par chacun des partenaires institutionnels pour vous assurer qu'ils comprennent les mesures et les processus d'évaluation de la même façon.

### Coopération avec les organisations de la société civile en matière de réintégration après la libération

- Assurez la continuité du soutien après la libération en impliquant les organisations de la société civile adéquates dans le travail de sortie.
- Faites participer les organisations de la société civile impliquées dans le travail de sortie à l'étape de planification de la sortie pour que la transition entre prison et probation se passe le mieux possible.
- Développez des normes de suivi et de soutien après la sortie de prison, de préférence en concertation avec les organisations de la société civile partenaires afin de mettre en place des routines et des protocoles d'aide après la libération.
- Créez et maintenez un climat de confiance et de transparence durant la période qui suit la sortie de prison, entre le personnel pénitentiaire, de probation et de l'organisation de la société civile en organisant des réunions et en fournissant des informations pertinentes.

### Coopération avec les organisations de la société civile au niveau des dossiers pouvant présenter un risque en termes de sécurité

- Dans le cadre d'une gestion interinstitutionnelle des dossiers, assurez-vous que tous les partenaires institutionnels ont la même compréhension des évaluations des risques et des besoins.

- Dans le cadre d'une gestion interinstitutionnelle des dossiers, discutez des rôles, des responsabilités et des limites qu'ont les organisations de la société civile en matière de signalement et de gestion des dossiers pouvant présenter un danger.
- Mettez en place des canaux et des protocoles de communication que les organisations de la société civile peuvent utiliser pour signaler leurs craintes en matière de sécurité. Au besoin, dispensez des conseils, évaluez les risques en termes de sécurité et gérez-les.
- Coopérez avec les organisations de la société civile lorsque le participant au programme a besoin d'être protégé (des représailles des membres de son ancien groupe extrémiste) et lorsqu'il présente un risque pour autrui.

## Recommandations pour les praticiens de l'organisation de la société civile

### Coopération avec les décideurs en matière de formulation d'une politique

- Prenez contact avec des décideurs locaux et de l'État, des organismes publics et d'autres parties prenantes pour créer des liens et des opportunités de collaboration.
- Faites connaître l'organisation de la société civile, ses services et son approche aux décideurs et aux organismes de l'État. Fournissez des supports d'information présentant le travail de l'organisation de la société civile (tels que dépliants, courtes présentations visuelles et sites Web).
- Allez à la rencontre des décideurs du pays pour échanger des informations sur les événements et difficultés du moment.

### Échange de connaissances et renforcement des relations avec les organismes de l'état

- Envisagez de consacrer du temps et des efforts à la formalisation des connaissances acquises en créant des publications, en dispensant des formations ou en diffusant des connaissances théoriques et pratiques.
- Faites connaître le travail de l'organisation de la société civile aux organismes publics en créant de façon anticipée des opportunités d'échange des connaissances (événements de constitution de réseaux et de formation). Fournissez une présentation du parcours institutionnel et professionnel de l'organisation de la société civile afin de mettre en valeur vos capacités et vos services auprès des autres parties prenantes.<sup>157</sup>
- Cartographiez les besoins des organismes de l'État et fournissez-leur une formation personnalisée.
- Envisagez d'utiliser des approches de formation du formateur pour mieux équiper des organismes publics tels que prisons ou travailleurs sociaux face à l'extrémisme violent.

### Coopération avec les organismes de l'État en matière de transmission des dossiers

- Déployez des efforts stratégiques pour faire connaître le travail de l'organisation de la société civile et renforcer les relations avec les employés de l'État qui pourraient transmettre le dossier d'extrémistes violents.
- Prévoyez une introduction et une passation de pouvoir structurées en cas de changement de personnel/poste.
- Sensibilisez les organismes publics susceptibles de transmettre des dossiers de sortie au travail de sortie, à leur rôle et à leur contribution.

### Coopération interinstitutionnelle

---

<sup>157</sup> Emser, Rupp, Uhlmann, 2019.

- Clarifiez les rôles, les compétences, les attentes et les contributions de chaque acteur participant à la gestion interinstitutionnelle des dossiers.
- Accordez aux partenaires le temps et l'espace dont ils ont besoin pour apprendre à se connaître et pouvoir se familiariser avec leurs activités respectives pour favoriser des relations plus solides et un climat de confiance.
- Mettez en place des plateformes, des canaux de communication, des protocoles et des réseaux professionnels qui serviront de base à la gestion interinstitutionnelle des dossiers.
- Faites le nécessaire pour que tous les praticiens (organisation de la société civile et fonctionnaires) travaillant sur le même dossier puissent assister aux réunions régulières (notamment aux conférences sur les dossiers).
- Fournissez des directives claires et des routines sur le partage d'informations entre les partenaires pour qu'ils puissent collaborer efficacement et en respectant la vie privée des participants au programme. Veillez à ce que les informations soient collectées de manière éthique et dans le respect des normes.
- Assurez-vous que tous les partenaires institutionnels ont la même compréhension des évaluations des risques et des besoins.

### Coopération en matière de suivi après la libération

- Créez et maintenez un climat de confiance et de transparence avec les participants et les fonctionnaires durant la période qui suit la sortie de prison, grâce à un partage d'informations adapté et à des contacts réguliers entre les prisons, le personnel de l'organisation de la société civile, les travailleurs sociaux et les autres employés travaillant sur chaque dossier.

### Coopération au niveau des dossiers pouvant présenter un risque en termes de sécurité

- Dans le cadre d'une gestion interinstitutionnelle des dossiers, assurez-vous que tous les partenaires institutionnels ont la même compréhension des évaluations des risques et des besoins.
- Dans le cadre d'une gestion interinstitutionnelle des dossiers, discutez des rôles, des responsabilités et des limites et obligations légales/professionnelles qu'ont les organisations de la société civile en matière de signalement et de gestion des dossiers pouvant présenter un danger.

## Pour approfondir

Koehler, D. (2017). *Structural quality standards for work to intervene with and counter violent extremism*. Counter Extremism Network Coordination Unit (KPEBW) [http://girds.org/file\\_download/23/final-handbook-quality-standards.pdf](http://girds.org/file_download/23/final-handbook-quality-standards.pdf)

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2017). *Setting up an exit intervention*. Article ex-post. RAN Exit. [https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/ed8d2edd-98a9-4fcb-9c17-fdec22e60673\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/ed8d2edd-98a9-4fcb-9c17-fdec22e60673_en)

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2020). *Manuel de réhabilitation : réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes pour les praticiens de première ligne*. RAN. <https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/cdd4f566-f433-4>

## Bibliographie

- Andersson Elffers Felix. (2018) . *Evaluation of Forsa and the Family Support Centre. Evaluation on behalf of the National Coordinator for Security and Counterterrorism (NCTV)*. Utrecht : Andersson Elffers Felix. <https://www.landelijksteunpuntextremisme.nl/mediadepot/1702325ce56c/EvaluationofForsaandtheFamilySupportCentre.pdf>
- Basra, R., & Neumann, P. (2020). *Prisons and Terrorism: Extremist Offender Management in 10 European Countries*. International Centre for the Study of Radicalisation. [https://icsr.info/wp-content/uploads/2020/07/ICSR-Report-Prisons-and-Terrorism-Extremist-Offender-Management-in-10-European-Countries\\_V2.pdf](https://icsr.info/wp-content/uploads/2020/07/ICSR-Report-Prisons-and-Terrorism-Extremist-Offender-Management-in-10-European-Countries_V2.pdf)
- Biffi, E. (2021). *Le potentiel de la justice restaurative dans les cas d'extrémisme violent et de terrorisme*. Réseau de sensibilisation à la radicalisation. [https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-12/ran\\_cons\\_overv\\_pap\\_restor\\_just\\_pcve\\_vot\\_10022021\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-12/ran_cons_overv_pap_restor_just_pcve_vot_10022021_fr.pdf)
- Bjørgero, T., van Donselaar, J., & Grunenberg, S. (2009). Exit from right-wing extremist groups: Lessons from disengagement programmes in Norway, Sweden and Germany. dans T. Bjørgero & J. Horgan (Eds.) *Leaving Terrorism Behind. Individual and collective disengagement*. Routledge.
- Christensen, T. W. (2019). Civil actors' role in deradicalisation and disengagement initiatives: When trust is essential. Dans S. J. Hansen & S. Lid (Eds.) *Routledge Handbook of Deradicalisation and Disengagement*. Routledge. <https://www.taylorfrancis.com/books/edit/10.4324/9781315387420/routledge-handbook-deradicalisation-disengagement-stig-jarle-hansen-stian-lid?refId=0fd513e2-c92d-401f-abaa-f60058334fdf&context=ubx>
- Christensen, T. W. (2015). *A Question of Participation – Disengagement from the Extremist Right: A case study from Sweden*. Roskilde : Roskilde Universitet. [https://pure.au.dk/portal/da/persons/tina-wilchen-christensen\(574ffbfd-37e0-418d-81f1-58f8e069c7e3\)/publications/a-question-of-participation--disengagement-from-the-extremist-right\(73fc3dd3-1b8d-414a-a792-78996fa99202\)/export.html](https://pure.au.dk/portal/da/persons/tina-wilchen-christensen(574ffbfd-37e0-418d-81f1-58f8e069c7e3)/publications/a-question-of-participation--disengagement-from-the-extremist-right(73fc3dd3-1b8d-414a-a792-78996fa99202)/export.html)
- Clark, M. (2019). Motivational Interviewing for Deradicalization: Increasing the Readiness to Change. *Journal for Deradicalization*, (20), 47-74 <https://journals.sfu.ca/jd/index.php/jd/article/view/245>
- Costa, V., Liberado, P., Esgalhado, G., Cunha, A. I., & das Neves, P. (2021). One size does not fit all: Exploring the characteristics of exit programmes in Europe, *Journal for Deradicalization*, (28), 1–38. <https://journals.sfu.ca/jd/index.php/jd/article/view/487>
- Confederation of European Probation. (n.d.). *Neustart Austria: private organization in public probation*. CEP. Extrait le 25 avril 2022 du site <https://www.cep-probation.org/neustart-austria-private-organization-in-public-probation/>
- Conseil de l'Europe, Comité des ministres. (2021). *Recommandation CM/Rec(2021)7 du Comité des Ministres aux États membres sur les mesures visant à protéger les enfants contre la radicalisation aux fins de terrorisme*. [https://search.coe.int/cm/pages/result\\_details.aspx?objectid=0900001680a4397d](https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?objectid=0900001680a4397d)
- Conseil de l'Union européenne. (2014). *Version révisée de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la*

radicalisation et le recrutement de terroristes. Conseil de l'Union européenne.  
<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9956-2014-INIT/fr/pdf>

Emser, C., Rupp, T., Uhlmann, M. (2019). *Counselling work in tertiary prevention of Islamist extremism – challenges and approaches*. International Expert Workshop, Berlin, 19-20 mars 2019. Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF, Bundesamt für Migration und Flüchtlinge)  
[https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Forschung/workshopdokumentation-qualifizierungslehrgang-tertiaerpraevention.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=5](https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Forschung/workshopdokumentation-qualifizierungslehrgang-tertiaerpraevention.pdf?__blob=publicationFile&v=5)

Commission européenne. (2021). *Strategic orientations on a coordinated EU approach to prevention of radicalisation for 2021*. [https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-02/2021\\_strategic\\_orientations\\_on\\_a\\_coordinated\\_eu\\_approach\\_to\\_prevention\\_of\\_radicalisation.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-02/2021_strategic_orientations_on_a_coordinated_eu_approach_to_prevention_of_radicalisation.pdf)

Commission européenne. (n.d.). *RAN Policy Support*. Extrait le 25 avril 2022 du site  
[https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/ran-policy-support\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/ran-policy-support_en)

Figlesthler, C. & Schau, K. (2020). Zwischen Kooperation und Grenzziehung – Aushandlungen von Sicherheitsbehörden und Akteur\*innen Sozialer Arbeit in der Radikalisierungsprävention. (Entre coopération et définition de limites - Négociations entre organisations des forces de l'ordre et acteurs sociaux dans le cadre de la prévention de la radicalisation). *Soziale Passagen*, 12(2), 421-439. Springer Link. <https://link.springer.com/article/10.1007/s12592-020-00356-z>

Figlesthler, C., Schau, K., Bischoff, U., & M. Rosenkranz (2021). Schwerpunktbericht 2020: Entwicklungen, Handlungspraxen und Herausforderungen im Feld der Austiegs- und Distanzierungsarbeit – Wissenschaftliche Begleitung Handlungsberiech Land im Bundesprogramm „Demokratie leben!“ in der Förderphase 2020 bis 2024. *Deutsches Jugendinstitut e.V.*  
[https://www.dji.de/fileadmin/user\\_upload/DemokratieLeben/Schwerpunktbericht\\_2020\\_%20Ausstiegs-\\_und\\_Distanzierungsarbeit.pdf](https://www.dji.de/fileadmin/user_upload/DemokratieLeben/Schwerpunktbericht_2020_%20Ausstiegs-_und_Distanzierungsarbeit.pdf)

Forum mondial de lutte contre le terrorisme. (2014). *Abu Dhabi Memorandum on Good Practices for Education and Countering Violent Extremism*. GCTF.  
[https://www.thegctf.org/documents/10162/159880/14Sept19\\_GCTF+Abu+Dhabi+Memorandum.pdf](https://www.thegctf.org/documents/10162/159880/14Sept19_GCTF+Abu+Dhabi+Memorandum.pdf).

Forum mondial de lutte contre le terrorisme. (2013). *Ankara Memorandum on Good Practices for a Multi-Sectoral Approach to Countering Violent Extremism*. GCTF.  
[https://www.dhs.gov/sites/default/files/publications/Good%20Practices%20for%20Multi-Sectoral%20Approach%20to%20CVE-GCTF%20Report\\_0.pdf](https://www.dhs.gov/sites/default/files/publications/Good%20Practices%20for%20Multi-Sectoral%20Approach%20to%20CVE-GCTF%20Report_0.pdf)

Hecker, M. (2021). *Djihadistes un jour, djihadistes toujours ? A Deradicalisation Program Seen from the Inside*. Focus stratégique, No. 102 bis, février 2021. Security Studies Center (Ifri).  
[https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/hecker\\_once\\_a\\_djihadist\\_always\\_a\\_djihadist\\_2021.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/hecker_once_a_djihadist_always_a_djihadist_2021.pdf)

Koehler, D. (2020). *Stand-Alone De-radicalisation Programme Evaluation Tool for Stakeholders*. Dialogue sur la radicalisation et l'égalité. [https://www.dare-h2020.org/uploads/1/2/1/7/12176018/dare-de-radicalisation\\_evaluation\\_tool.pdf](https://www.dare-h2020.org/uploads/1/2/1/7/12176018/dare-de-radicalisation_evaluation_tool.pdf)

Koehler, D. (2017a). *Understanding Deradicalization: Methods, Tools and Programs for Countering Violent Extremism*. Routledge.

Koehler, D. (2017b). *Structural quality standards for work to intervene with and counter violent*

*Extremism: A handbook for practitioners, state coordination units and civil society programme implementers in Germany.* Counter Extremism Network Coordination Unit.

[http://girds.org/file\\_download/23/final-handbook-quality-standards.pdf](http://girds.org/file_download/23/final-handbook-quality-standards.pdf)

Koehler, D. (2015). Family Counselling, De-radicalization and Counter-Terrorism: The Danish and German programs in context. Dans S. Zeiger, A. Aly, P. R. Neumann, H. El Said, M. Zeuthen, P. Romaniuk, M. Y. Omelicheva, J. O. Ellis, A. P. Schmid, K. Lucas, T. K. Samuel, C. R. Jones, O. Lynch, I. Marchand, M. Denov, D. Koehler, M. J. Williams, J. G. Horgan, W. P. Evans, & S. Weine (Eds.) *Countering violent extremism: Developing an evidence-base for policy and practice.* Hedayah et Curtin University.

<https://apo.org.au/node/57458>

Korn, J. (2016). European CVE Strategies from a Practitioner's Perspective. *The annals of the American academy of political and social science*, 668(1), 180-197. <https://doi.org/10.1177/0002716216671888>

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. (2020). *A Whole-of-Society Approach to Preventing and Countering Violent Extremism and Radicalization That Lead to Terrorism: A Guidebook for Central Asia.* OSCE. [https://www.osce.org/files/f/documents/a/7/444340\\_0.pdf](https://www.osce.org/files/f/documents/a/7/444340_0.pdf).

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2022). *Visite d'étude du RAN à Paris sur la « gestion efficace de la continuité de l'accompagnement à la libération de prison ».* Document de conclusion. RAN.

[https://ec.europa.eu/home-affairs/whats-new/publications/ran-study-visit-paris-effective-management-prison-exit-continuum-online-event-07-08-december-2021\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/whats-new/publications/ran-study-visit-paris-effective-management-prison-exit-continuum-online-event-07-08-december-2021_en)

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2020a). *Manuel de réhabilitation : réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes pour les praticiens de première ligne.* RAN. [https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-11/ran\\_rehab\\_manual\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-11/ran_rehab_manual_fr.pdf)

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2020b). *Visite d'étude numérique – Coordinateurs des rapatriés en Allemagne : visite en Hesse et à Berlin.* Document de conclusion. RAN.

[https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/a366e1a4-003e-4ac0-b945-89832ed0bf35\\_en?filename=ran\\_conclusion\\_paper\\_study\\_visit\\_returnee\\_coordinators\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/a366e1a4-003e-4ac0-b945-89832ed0bf35_en?filename=ran_conclusion_paper_study_visit_returnee_coordinators_en.pdf)

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2020c). *Le rôle de la justice restaurative dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.* Article ex-post. RAN RVT et RAN EXIT. [https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-02/ran\\_rvt-exit\\_role\\_of\\_restorative\\_justice\\_dublin\\_3-4\\_122019\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-02/ran_rvt-exit_role_of_restorative_justice_dublin_3-4_122019_fr.pdf)

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2019). *Collection RAN des approches et méthodes : Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent.* RAN. [https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files\\_en?file=2021-05/ran\\_collection-approaches\\_and\\_practices\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files_en?file=2021-05/ran_collection-approaches_and_practices_fr.pdf)

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2018) . *Le défi de la resocialisation : prendre en charge les individus radicalisés pendant et après la détention.* Article ex-post. RAN. [https://www.rcc.int/swp/download/docs/ran\\_pp\\_dealing\\_with\\_radicalised\\_individuals\\_06\\_112018\\_en.pdf/5a73d4d75500ff766f25b0729d926249.pdf](https://www.rcc.int/swp/download/docs/ran_pp_dealing_with_radicalised_individuals_06_112018_en.pdf/5a73d4d75500ff766f25b0729d926249.pdf)

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2017). *Setting up an exit intervention.* Article ex-post. RAN Exit. [https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/ed8d2edd-98a9-4fcb-9c17-fdec22e60673\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/ed8d2edd-98a9-4fcb-9c17-fdec22e60673_en)



Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2016). *Working group meeting – Multi-agency cooperation*. Article ex-post. RAN P&P. [ran\\_p-p\\_multiagency\\_cooperation\\_around\\_radicalised\\_offenders\\_stockholm\\_24-25022016\\_en.pdf](https://ran.p-p_multiagency_cooperation_around_radicalised_offenders_stockholm_24-25022016_en.pdf) (europa.eu)

Renard, T. (2020). Overblown: Exploring the gap between the fear of terrorist recidivism and the evidence. *CTC Sentinel*, 13(4), 19-29. <https://ctc.usma.edu/overblown-exploring-the-gap-between-the-fear-of-terrorist-recidivism-and-the-evidence/>

Rollnick, S., & Miller W.R. (1995). What is motivational interviewing? *Behavioural & Cognitive Psychotherapy*, 23(4), 325-334. <https://doi.org/10.1017/S135246580001643X>

Rolston, B. (2007). Demobilization and Reintegration of Ex-Combatants: The Irish Case in International Perspective. *Social & Legal Studies*, 16(2), 259-280. DOI : 10.1177/0964663907076534. SAGE Publishing. [https://www.researchgate.net/profile/Bill-Rolston/publication/237968124\\_Demobilization\\_and\\_Reintegration\\_of\\_Ex-Combatants\\_the\\_Irish\\_Case\\_in\\_International\\_Perspective/links/56d9acfc08aeb4638bb9416/Demobilization-and-Reintegration-of-Ex-Combatants-the-Irish-Case-in-International-Perspective.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Bill-Rolston/publication/237968124_Demobilization_and_Reintegration_of_Ex-Combatants_the_Irish_Case_in_International_Perspective/links/56d9acfc08aeb4638bb9416/Demobilization-and-Reintegration-of-Ex-Combatants-the-Irish-Case-in-International-Perspective.pdf)

Uhlmann, M. (2019). *Strategic Enhancement of Deradicalisation / Disengagement Approaches within a Comprehensive Framework of Preventing and Countering Violent Islamist Extremism and Violent Right-Wing Extremism*. Le Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et des Collectivités (BMI). [https://www.bmi.bund.de/SharedDocs/downloads/EN/publikationen/2021/strategic-enhancement-deradicalisation.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=2](https://www.bmi.bund.de/SharedDocs/downloads/EN/publikationen/2021/strategic-enhancement-deradicalisation.pdf?__blob=publicationFile&v=2)

Uhlmann, M. (2017). *Evaluation of the Advice Centre on Radicalisation. Final Report*. Research Report 31. Federal Office for Migration and Refugees. [https://www.beratungsstelle-radikalisierung.de/SharedDocs/Anlagen/EN/broschuere-fb31-evaluationsbericht-pdf.pdf;jsessionid=A339FB2FBF64E3748EE503F67799836E.intranet232?\\_\\_blob=publicationFile&v=3](https://www.beratungsstelle-radikalisierung.de/SharedDocs/Anlagen/EN/broschuere-fb31-evaluationsbericht-pdf.pdf;jsessionid=A339FB2FBF64E3748EE503F67799836E.intranet232?__blob=publicationFile&v=3)

Nations unies. (n.d.). *Capacity-Building*. Extrait le 25 avril 2022 de <https://www.un.org/fr/impact-universitaire/renforcement-des-capacit%C3%A9s>.

UN Guiding Principles Reporting Framework. (n.d.) *Civil society organisations (CSOs)*. Extrait le 25 avril 2022 de <https://www.unprep.org/glossary/civil-society-organizations-csos/>

Nations unies. (n.d.). *Civil Society. Who we are*. Nations Unies. Extrait le 25 avril 2022 de <https://www.un.org/fr/about-us>

Office des Nations unies contre la drogue et le crime. (2018) . *The Doha Declaration: Promoting a culture of lawfulness. Radicalisation and Violent Extremism*. ONUDC. <https://www.unodc.org/e4j/en/terrorism/module-2/key-issues/radicalization-violent-extremism.html>

van de Donk, M., Uhlmann, M., & Keijze, F. (2020). *Manuel d'examen par les pairs et d'auto-examen pour le travail de sortie*. [https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-04/ran\\_exit\\_peer\\_self\\_review\\_manual\\_for\\_exit\\_work\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-04/ran_exit_peer_self_review_manual_for_exit_work_fr.pdf)

Van der Heide, E. J., & Schuurman, B. W. (2018) . Reintegrating terrorists in the Netherlands: Evaluating the Dutch approach. *Journal for Deradicalization*, (17), 196-239. <https://journals.sfu.ca/jd/index.php/jd/article/view/179>

Violence Prevention Network. (2020). *Standards in counselling for the social environment of (potentially) radicalised Islamist individuals: Manual by the Advice Centre Network of the Advice Centre on "Radicalisation" at the Federal Office for Migration and Refugees (BAMF)*. 2e version étendue. VPN. [https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/EN/Forschung/deradikalisierung-standardhandreichung-2020.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=4](https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/EN/Forschung/deradikalisierung-standardhandreichung-2020.pdf?__blob=publicationFile&v=4)

Webber, D., Chernikova, M., Molinaro, E., & Kruglanski, A. W. (2020) Psychological approaches to terrorist rehabilitation: Direct and indirect mechanisms of deradicalization. Dans S. J. Hansen & S. Lid (Eds.) *Routledge Handbook of Deradicalisation and Disengagement*. Routledge. New York.

Williams, R. J. (2016). *Approches vis-à-vis des délinquants extrémistes violents et en matière de lutte contre la radicalisation en prison et en probation*. Document de travail de RAN P&P Practitioners (2e édition). Réseau de sensibilisation à la radicalisation. [https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-09/ran\\_pp\\_approaches\\_to\\_violent\\_extremist\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-09/ran_pp_approaches_to_violent_extremist_fr.pdf)

### Quelques mots sur les auteurs

Le **Dr Susanna Z. Papp** est psychologue, conférencière et formatrice. Elle est titulaire d'un doctorat en psychologie et contribue aux travaux du groupe de travail sur la réadaptation du RAN depuis 2013.

**Robert Örell** est un expert indépendant, ancien directeur d'Exit Sweden et directeur de programme Exit USA. Il dispose de deux décennies d'expérience dans le domaine du désengagement, de la réhabilitation et de la réintégration. Il est le co-responsable du groupe de travail RAN Réadaptation depuis 2012.

**Katharina Meredith** est doctorante à la Georgia State University. Elle étudie le travail effectué pour encourager les membres de groupes extrémistes violents à en sortir et travaille actuellement sur les efforts de prévention, d'intervention et d'évaluation. Elle est directrice exécutive de Stronger After.

**Katerina Papatheodorou** est doctorante en psychologie à la Georgia State University. Elle fait partie du Groupe de recherche sur l'extrémisme violent (VERG) sous la supervision du Dr John Horgan. Ses recherches sont centrées sur la psychologie du terrorisme et l'extrémisme.

**Shahrbanou Tadjbakhsh** est chercheuse et maître de conférence dans le domaine de la radicalisation à l'Institut de sciences politiques (Sciences Po) à Paris, en France. Elle a travaillé en tant que consultante auprès de l'ONU dans le domaine du contre-terrorisme et de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Elle a dirigé l'élaboration du Guide de l'OSCE pour l'Asie centrale, *A Whole-of-Society Approach to Preventing and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism*.

**Helena Brecht** est étudiante en master en sécurité internationale à l'École des affaires internationales de Sciences Po Paris. Elle a eu l'occasion de travailler pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l'Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD).

## TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UE

### En ligne

Vous trouverez des informations sur l'Union européenne dans toutes les langues officielles de l'UE sur le site internet Europa à l'adresse suivante : [https://european-union.europa.eu/index\\_fr](https://european-union.europa.eu/index_fr)

### Publications de l'UE

Vous pouvez télécharger ou commander les publications gratuites et payantes de l'UE sur la page : <https://op.europa.eu/fr/web/general-publications/publications>. Plusieurs exemplaires de publications gratuites peuvent être obtenus en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (consultez le lien [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)).

### Droit de l'UE et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'UE, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu>

### Données ouvertes de l'UE

Le portail des données ouvertes de l'UE (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) permet d'accéder à l'ensemble de données de l'UE. Ces données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non.

Radicalisation Awareness Network



Publications Office  
of the European Union